



Chambre des communes  
CANADA

## Comité permanent des langues officielles

---

LANG • NUMÉRO 011 • 1<sup>re</sup> SESSION • 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 9 décembre 2004**

**Président**

**M. Pablo Rodriguez**

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 9 décembre 2004

• (0835)

[Français]

**Le président (M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.)):**  
Nous allons commencer. Je vous demanderais de prendre place, s'il vous plaît.

[Traduction]

Aujourd'hui, notre séance sera partagée en deux sections. Nous allons d'abord traiter de la sécurité au moment de la visite du président Bush.

[Français]

Dans la deuxième partie, on abordera le Plan d'action pour les langues officielles, avec l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada.

Tout d'abord, merci à nos invités d'être ici présents. Merci aux membres du comité d'être venus un peu plus tôt ce matin, étant donné que nous commençons environ une demi-heure en avance.

Nous avons prévu une heure et demie pour la première partie, ce qui est peut-être un peu long, mais nous prendrons le temps nécessaire, et ensuite nous discuterons du Plan d'action pour les langues officielles.

[Traduction]

Merci beaucoup d'être venus.

[Français]

Nous entendrons d'abord une brève présentation, puis nous passerons aux questions.

**M. Pierre Lange (sous-commissaire, Services fédéraux, GRC):**  
Merci, monsieur le président. Bonjour à tous les membres du comité. C'est un immense plaisir d'être ici ce matin pour discuter de la question du bilinguisme, reliée à la visite du président des États-Unis. Je suis le sous-commissaire Pierre Lange, responsable des Services fédéraux de la région du Centre, et je suis accompagné du sergent d'état-major Yves Rainville, qui est responsable d'une partie du bureau du personnel qui touche le personnel assigné à la protection de la Colline parlementaire et pour la région d'Ottawa.

Le commissaire adjoint Dwight McCallum, directeur des Missions de protection qui relèvent de ma responsabilité, est responsable de la sécurité sur la Colline parlementaire. Dans l'exercice de ses fonctions, il est aidé de la surintendante principale Line Carboneau, officière responsable des Opérations de protection, du sergent d'état-major François Desfossés, qui est sous-officier responsable du Détachement de la Colline parlementaire, et de l'inspecteur Louis Lahaie, qui est l'officier responsable des Événements majeurs et, donc, responsable de la visite du président Bush.

Sur la Colline du Parlement, la sécurité est une mission partagée entre trois partenaires dont les rôles sont bien définis. À l'intérieur des bâtiments, la sécurité est assurée par le Service de sécurité de la Chambre des communes et par le Service de sécurité du Sénat. La

GRC est en responsable de la sécurité du terrain et de l'extérieur des bâtiments.

Permettez-moi de vous assurer que la GRC prend sérieusement son engagement de fournir des services bilingues dans l'exercice de ses fonctions sur la Colline du Parlement. Concrètement, 32 membres bilingues sont affectés en permanence au détachement de la Colline parlementaire, soit 100 p. 100 des membres assignés à la sécurité.

Dans le cadre de la planification de la visite du président des États-Unis, ayant constaté l'insuffisance des effectifs actuellement affectés à la Colline parlementaire, nous avons demandé des membres supplémentaires pour prêter main-forte. La GRC a d'abord affecté 37 ressources à la Colline parlementaire. La plupart de ces ressources provenait de l'effectif normal du Détachement de la Colline en plus de quelques-unes de la Cour suprême du Canada et des Services généraux de la police de protection. Sur ces 37 personnes, une seule était unilingue anglais.

Dès l'étape de la planification d'un événement majeur, la GRC place au premier plan de ses préoccupations la sécurité et la protection des personnes de marque, ainsi que celles de la population canadienne. En assurant la sécurité et la protection des personnes concernées, la GRC doit chercher un équilibre entre le droit garanti par la Charte de manifester et les mesures de sécurité à mettre en oeuvre.

Compte tenu des renseignements, de l'évaluation des menaces, de la médiatisation de cette visite importante et du nombre prévu de manifestants, la GRC a dû augmenter le nombre des ressources déjà affectées à la Colline du Parlement. La journée précédant l'arrivée du président des États-Unis, on a augmenté l'effectif de huit membres. Sur ces huit membres, il y avait cinq membres unilingues anglais, soit un total de six membres unilingues anglais affectés à la Colline du Parlement. Finalement, le matin de la visite, on a affecté à la Colline du Parlement 25 membres supplémentaires provenant de la Division C du Québec.

Pour récapituler, l'effectif de la GRC affecté à la Colline du Parlement le 30 novembre 2004 s'élevait à 70 membres. De ce nombre, on a relevé un total de six membres unilingues anglais. Je peux vous assurer cependant qu'un membre bilingue se trouvait en tout temps près de chacun de ces six membres unilingues anglais, répartis dans l'ensemble de l'effectif, et pouvait, au besoin, répondre dans l'une des deux langues officielles aux questions des citoyens, suivant le choix de la personne rencontrée.

Je tiens à souligner que les deux superviseurs responsables du déroulement de cet événement, c'est-à-dire l'inspecteur François Déléseleuc et le sergent d'état-major François Desfossés, sont entièrement bilingues.

Je vous remercie de votre attention, et je suis prêt à répondre à vos questions.

**Le président:** Merci, monsieur Lange.

[Traduction]

Monsieur Parker, avez-vous quelque chose à ajouter?

**M. Neal Parker (directeur, Services de sécurité, Service de la cité parlementaire, Chambre des communes):** Merci, mais non, monsieur le président, je n'ai rien à ajouter.

• (0840)

**The Chair:** Merci beaucoup.

M. Scheer.

**M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC):** Je vais attendre le deuxième tour.

**Le président:** D'accord, allez-y Monsieur Desrochers.

[Français]

**M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ):** C'est ce qu'on appelle plonger rapidement.

Bonjour, monsieur Lange, monsieur Rainville et monsieur Parker. J'ai remarqué, le jour de la visite du président, qu'il y avait beaucoup de policiers qui parlaient uniquement en anglais. Il y avait un détachement qui venait de Toronto. Combien de policiers sont venus de Toronto pour prêter main-forte aux effectifs prévus pour la visite du président Bush?

**M. Pierre Lange:** Je ne peux pas vous donner le nombre exact de policiers de Toronto qui ont été affectés à la visite de M. Bush. Je n'ai pas ces chiffres. M. McCallum, qui est responsable de la sécurité sur la Colline du Parlement, pourrait le faire.

Je peux vous dire toutefois que selon l'information que je possède, il n'y avait aucun policier de Toronto parmi les 70 policiers qui étaient affectés à la Colline du Parlement. Il n'y avait que des gens de la région de la capitale nationale et des gens provenant du Québec.

**M. Odina Desrochers:** Je sais que ces gens sont bilingues. A-t-on donné des directives selon lesquelles tout devait se passer en anglais au niveau de la sécurité sur la Colline du Parlement, compte tenu du fait qu'il y avait des policiers américains sur place?

**M. Pierre Lange:** Non, sauf peut-être au niveau des communications radio, si c'est ce dont vous parlez. Il n'y avait aucune instruction spécifique. Les gens communiquent dans la langue de leur choix.

**M. Odina Desrochers:** Les Américains, à ce que je sache, sont des anglophones unilingues. Il devait bien y avoir de la collaboration entre les deux corps policiers.

**M. Pierre Lange:** Les Américains n'étaient pas partenaires de la GRC en ce qui avait trait au contrôle des foules et à la sécurité sur la Colline du Parlement. Bien sûr, ils étaient présents pour assurer la coordination et la sécurité de leur président. Toutefois, la sécurité de la Colline du Parlement relevait uniquement de la GRC.

**M. Odina Desrochers:** Si je comprends bien, vous me dites qu'il n'y avait pas de partenariat entre les officiers américains et les officiers de la GRC sur le plan de la sécurité.

**M. Pierre Lange:** Je veux être très clair. La GRC était seule responsable de la sécurité sur la Colline du Parlement, c'est-à-dire du contrôle des foules et de tout ce qui fait partie de notre juridiction sur le terrain. Nous étions appuyés par la police municipale d'Ottawa, mais tout était sous le contrôle unique de la GRC.

**M. Odina Desrochers:** La Loi sur les langues officielles est toujours en vigueur. Dans le cas de la venue d'un dignitaire étranger comme M. Bush, n'avez-vous pas été tentés de maintenir les services

uniquement en anglais de façon à ce que tout soit uniforme, de façon à ce que la communication se fasse bien et surtout de façon à ce que vous puissiez parler avec les Américains? J'ai peine à croire ce que vous me dites: que les Américains faisaient leur travail d'une part et que la GRC faisait le sien d'autre part. Je ne comprends pas cela. Il devait certainement y avoir des communications entre les deux.

**M. Pierre Lange:** Les communications sont compartimentées selon les besoins. La sécurité des foules était assurée par un groupe distinct de celui qui était affecté à l'escorte du président. Ce dernier groupe avait à travailler de façon beaucoup plus étroite avec les Américains. En ce qui a trait à la sécurité sur la Colline du Parlement, je maintiens qu'étant donné que la GRC avait le contrôle total, il n'y avait pas un besoin de donner ordre que la communication se fasse uniquement en anglais.

**M. Odina Desrochers:** Jusqu'où allait votre périmètre de sécurité sur la Colline du Parlement?

**M. Pierre Lange:** Je ne veux pas m'aventurer à répondre à cette question parce que je n'étais ni responsable de l'élaboration des plans ni de l'approbation des plans. Je peux vous dire que...

**M. Odina Desrochers:** C'est là qu'on a noté des failles, des deux côtés.

**M. Pierre Lange:** En dehors de la Colline du Parlement, nous n'avons évidemment pas juridiction. Il s'agissait d'une juridiction municipale. Je peux vous dire qu'on a juridiction jusqu'aux limites de la propriété de la Colline du Parlement. En dehors de celle-ci, il s'agissait de la responsabilité de la police municipale.

**M. Odina Desrochers:** Cette opération policière devait avoir un grand patron. Que ce soit la GRC, que ce soit les policiers, il devait y avoir quelqu'un qui décidait. Qui a monté un plan d'opération pour cette journée-là? Qui faisait quoi? Qui a fait en sorte qu'il y a eu des policiers municipaux—unilingues, dites-vous—tout près du périmètre de sécurité dont vous étiez responsables? Qui a tout coordonné cela? Vous saviez que les deux langues officielles devaient être respectées à la Chambre des communes. Vous saviez également qu'il y a des parlementaires unilingues francophones. Certains sont sortis du périmètre et lorsqu'ils sont revenus, en raison des mesures de sécurité, ils ont été accueillis par des policiers qui se sont adressés à eux uniquement en anglais. Qui, à la GRC ou à la Chambre des communes, a élaboré ce plan d'opération policière? Qui n'a pas tenu compte des spécificités linguistiques de certains parlementaires francophones?

• (0845)

**M. Pierre Lange:** La responsabilité de la planification de la sécurité relevait de l'inspecteur Louis Lahaie, responsable des Événements majeurs. La planification de l'événement lui-même, en tant qu'événement majeur, était sous sa responsabilité. Pour le service lui-même, l'officier responsable des opérations ce jour-là était le surintendant principal Line Carbonneau. L'approbation finale du plan opérationnel dans son ensemble incombait au commissaire adjoint Dwight McCallum, qui relève directement à moi. Je peux vous assurer que les besoins en services bilingues étaient totalement planifiés dans le plan opérationnel, en ce qui concerne l'accès et la présence sur la Colline parlementaire.

**M. Odina Desrochers:** Y compris à proximité des barrières qui encadraient le périmètre de sécurité?

**M. Pierre Lange:** Absolument.

**M. Odina Desrochers:** D'un côté, vous aviez des policiers municipaux anglophones, et de l'autre, des officiers bilingues de la GRC. Est-ce exact?

**M. Pierre Lange:** Non. Je ne peux absolument pas vous confirmer cela. Il faudrait poser la question à la police d'Ottawa sur le nombre de personnes bilingues qu'ils ont à leur disposition. Je ne suis pas non plus au courant des discussions qui auraient eu lieu avec la police d'Ottawa sur le besoin de fournir du personnel bilingue. Je pense que c'est à la police d'Ottawa de répondre à cette question.

**M. Odina Desrochers:** Est-ce que votre supérieur a exigé du personnel bilingue, compte tenu qu'il savait que ces personnes travailleraient à proximité de la Colline parlementaire?

**M. Pierre Lange:** Le seul contrôle qu'on aurait pu avoir sur la police d'Ottawa aurait été dans le cas où elle nous aurait fourni du personnel pour assurer la sécurité de la Colline parlementaire, mais cela n'était pas le cas. On travaille en partenariat avec ces gens, et ce partenariat peut nous amener à travailler en dehors de la Colline parlementaire. Toutefois, seule la GRC assurait la sécurité sur la Colline parlementaire et dans le périmètre immédiat, pour l'accès à la Colline parlementaire.

**M. Odina Desrochers:** C'est fini, monsieur le président?

**Le président:** Merci, monsieur Desrochers.

Monsieur Godin, avez-vous une question?

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Bienvenue. Cela va continuer cet après-midi au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Nous sommes en train de faire une enquête sur les événements qui se sont produits lors de la visite de M. Bush. Je n'ai pas eu la chance d'écouter ce que mes collègues avaient à dire.

Cela pose certainement un problème ici, à Ottawa, dans la région de la capitale. C'est une ville qui a quasiment été créée pour servir les Canadiens et les Canadiennes. Vous êtes là pour représenter la loi et la faire respecter. Vous êtes donc les mieux placés pour comprendre notre problème. Aujourd'hui, nous recevons des plaintes parce que des personnes n'ont pas pu avoir un service dans leur langue lors de cette visite.

Je me rappelle que, dans certaines régions, les policiers qui portaient des bandes bleues s'en référaient à ceux qui avaient des bandes bleues. Même chose pour ceux qui portaient des bandes jaunes. On dirait que les policiers ne se parlent pas entre eux, qu'ils ne veulent pas se parler, qu'ils ne se reconnaissent pas, ou qu'ils ne veulent pas se respecter. Chacun reste dans son corps policier et dit à l'autre qu'il ne doit pas se mêler de ses affaires. Ils sont là pour faire respecter la loi et la justice. Dans le cas présent, des députés pensent qu'il n'y a pas eu de justice. Pourtant, la loi est bien claire au Canada, surtout en ce qui concerne la possibilité pour chacun de s'exprimer dans sa langue. Or, la manière dont on les a traités n'est pas drôle du tout.

Je n'ai pas suivi vos premières déclarations et je ne veux pas répéter les mêmes choses. Cependant, il serait important, lorsque de telles choses arrivent, qu'il y ait au moins un dialogue entre les corps policiers. Il ne faudrait pas qu'ils se disent qu'ils ne sont responsables que d'une partie seulement de la situation et que ce qui se passe ailleurs ne les regarde pas. Il faudrait une coordination des corps policiers pour trouver des solutions à ces problèmes. On ne fera pas des français avec des anglais, et vice versa. D'un autre côté, prenons un exemple. Lorsque le Parlement fait sa rentrée, ou aux coins des rues menant au Parlement, si plusieurs corps de policiers sont présents, il n'y a aucune raison pour qu'il n'y ait pas un mélange de

personnes unilingues et bilingues. Le policier à qui une personne s'adresse dans une langue qui n'est pas la sienne pourrait ainsi demander à un collègue d'intervenir. Est-ce qu'on en a fait l'expérience? Y avez-vous seulement pensé?

• (0850)

**M. Pierre Lange:** Je vous remercie de votre question, monsieur Godin. Oui, nous y avons pensé. Je ne veux pas répéter les commentaires du début, mais nous sommes très fiers de la planification qui a été faite. Nous sommes aussi fiers de la coordination et de la coopération avec les corps policiers qui nous ont appuyés, en particulier le Service de police d'Ottawa, lors de la planification de la sécurité sur la Colline du Parlement.

Tout d'abord, la totalité de nos effectifs sont bilingues. Il a fallu ajouter certaines personnes pour remplir nos obligations, en particulier lors de la visite de M. Bush. Il y avait 70 policiers sur les lieux. Six d'entre eux étaient des anglophones unilingues, et le service pouvait être assuré en tout temps dans les deux langues officielles, c'est-à-dire qu'on pouvait répondre dans la langue du choix des intervenants.

La GRC était présente dans le périmètre immédiat de la Colline du Parlement. Dès qu'on sortait de ce périmètre, cela devenait la juridiction de la police d'Ottawa, et c'est elle qui assurait la sécurité des citoyens. Je ne peux répondre au nom de la police d'Ottawa sur...

**M. Yvon Godin:** Je m'excuse, vous ne répondez pas à ma question. Je vous demande si vous avez pensé à tenir des réunions avant la visite de M. Bush, étant donné qu'il allait se passer des choses. Avez-vous pensé au fait qu'il y avait deux autres corps policiers affectés à la sécurité, que des gens allaient vouloir se rendre au Parlement et qu'il faudrait leur parler? La Loi sur les langues officielles existe au Canada. Y a-t-il eu des discussions sur ce sujet? Avez-vous pensé aux deux langues officielles?

**M. Pierre Lange:** Oui, car cela fait partie des plans de sécurité. Il y a des plans permanents et des plans qui s'adaptent aux besoins spécifiques d'une journée. La question du bilinguisme est toujours considérée lors de la planification.

Nous avons eu des réunions avec le Service de police d'Ottawa. Je n'étais pas présent à ces réunions, mais je peux confirmer que le processus de coordination a été assuré. En ce qui concerne l'accès immédiat au périmètre de la Colline du Parlement, le service était offert par du personnel bilingue.

**Le président:** Il vous reste une minute, monsieur Godin.

**M. Yvon Godin:** Vous n'étiez pas là, mais vous pouvez m'assurer qu'on a prévu des services bilingues.

**M. Pierre Lange:** Absolument.

**M. Yvon Godin:** Qui a demandé qu'il y ait des corps policiers supplémentaires? Était-ce la Ville d'Ottawa ou la GRC? Qui avait la responsabilité de la sécurité de M. Bush? Était-ce la Ville d'Ottawa ou la GRC? Deviez-vous coordonner tous les corps policiers, ou ne vous préoccupez-vous que du Parlement?

**M. Pierre Lange:** L'obligation d'assurer la sécurité d'un chef d'État est la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada. Le tout se fait en partenariat, parce que lors d'une telle visite, comme vous pouvez le comprendre, il ne s'agit pas seulement d'assurer la protection d'une personne de marque, il s'agit aussi d'assurer la sécurité des citoyens canadiens et d'assurer la libre circulation des parlementaires, entre autres, et d'assurer également la sécurité sur la Colline du Parlement.

**M. Yvon Godin:** Cela n'a pas bien marché. Les règlements changeaient à 10 pieds de la ligne.

• (0855)

**M. Pierre Lange:** Je ne peux pas vous parler de façon spécifique de la sécurité lors de la journée comme telle, parce que je n'étais pas responsable des opérations. Cependant, je peux vous dire que nous avons la responsabilité de la planification de ce qui se passe sur la Colline du Parlement. La planification de tout ce qui touche la juridiction de la police d'Ottawa a été faite en partenariat avec celle-ci. La police d'Ottawa avait effectivement la responsabilité de la sécurité en dehors de la Colline du Parlement.

**Le président:** Merci, monsieur Godin.

Monsieur Simard, vous avez la parole.

**L'hon. Raymond Simard (Saint Boniface, Lib.):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous souhaite la bienvenue, messieurs. Ma première intervention constitue plutôt un commentaire. Nous, les membres du Comité permanent des langues officielles, avons la responsabilité de nous assurer que les agences du gouvernement respectent leurs obligations au chapitre des langues officielles. Nos défis proviennent souvent des régions. Toutefois, lorsque les problèmes se trouvent sur la Colline du Parlement, cela nous pose problème, parce qu'il s'agit du centre du gouvernement. Quand il y a des problèmes si près du centre, cela nous préoccupe beaucoup.

Connaît-on le pourcentage des membres de la GRC qui sont bilingues? Y a-t-il des critères de bilinguisme lors de l'embauche de personnel par la GRC? Le savez-vous?

**M. Pierre Lange:** Parlez-vous de l'ensemble de la GRC?

**L'hon. Raymond Simard:** C'est exact.

**M. Pierre Lange:** Je crois que le taux de bilinguisme est de plus de 20 p. 100. Cependant, je ne pourrais vous donner un chiffre exact.

**L'hon. Raymond Simard:** J'imagine que plusieurs de ces membres bilingues de la GRC se trouvent au Québec, de l'autre côté de la rivière des Outaouais?

**M. Pierre Lange:** La grande majorité de nos ressources bilingues se trouve principalement dans les trois provinces du centre, soit le Québec, l'Ontario, surtout dans la région de la capitale nationale, et le Nouveau-Brunswick.

**L'hon. Raymond Simard:** J'imagine que vous pouviez recourir à des policiers bilingues dans la région.

**M. Pierre Lange:** Absolument. Plus de 75 p. 100 des membres de la GRC qui travaillent dans la région de la capitale nationale sont bilingues.

**L'hon. Raymond Simard:** Parlons de la sécurité sur la Colline du Parlement. On dit souvent que la sécurité du Sénat diffère de celle de la Chambre des communes. Pouvez-vous nous en expliquer la structure? La GRC est-elle responsable de tout cela?

**M. Pierre Lange:** À ma connaissance, à l'intérieur des édifices, la sécurité est partagée entre le Service de la sécurité de la Chambre des communes et le Service de la sécurité du Sénat.

Nous sommes responsables de tout l'extérieur de l'édifice et de la propriété. Si vous voulez plus de détails, vous pourrez poser des questions à M. Parker. Il est directeur des Services de sécurité aux Services de la Cité parlementaire. De plus, étant donné qu'il est un ancien membre de la GRC, il connaît bien la situation et il pourrait clarifier certains points, au besoin.

Néanmoins, je peux vous assurer que la sécurité à l'extérieur du Parlement relève de la GRC.

**L'hon. Raymond Simard:** À mon avis, vous êtes ici parce que certains députés se sont fait dire—je pourrais vous référer à mon collègue—qu'on ne comprenait pas leur langue et que, par conséquent, on ne leur donnait pas accès au Parlement. Selon moi, se faire dire cela par notre force policière constitue vraiment l'insulte ultime, pour un parlementaire.

C'étaient les commentaires que je voulais faire.

Merci, monsieur le président.

**Le président:** Je prendrai un peu de votre temps pour poser rapidement une ou deux petites questions.

La première n'est pas directement liée aux langues officielles. Les parlementaires n'ont-ils pas le droit d'entrer en tout temps à la Chambre des communes?

**M. Pierre Lange:** Absolument. C'est un droit fondamental.

La GRC est parfaitement au courant du fait qu'une fois que la personne a été adéquatement identifiée sur le site, c'est son droit.

**Le président:** D'accord, mais il fallait quand même faire tous ces détours. Nous étions quand même interceptés aux barrières, comme n'importe qui.

• (0900)

**M. Pierre Lange:** L'accès était accordé partout sur la Colline du Parlement. Il faudrait étudier en détail une situation spécifique.

Si des manifestants bloquaient massivement un certain endroit, entre autres la rue Wellington, nous ne possédions pas les ressources nécessaires pour forcer l'ouverture de l'entrée dans l'immédiat, sauf en cas d'urgence ou pour assurer la sécurité du transport de dignitaires.

**Le président:** Je présume que la sécurité américaine était assurée par des agents du FBI.

**M. Pierre Lange:** Non, il n'y avait pas de présence...

**Le président:** Qui était-ce?

**M. Pierre Lange:** Les agents affectés à la sécurité personnelle de M. Bush étaient présents. La sécurité n'était pas assurée par le FBI, mais par les services secrets.

**Le président:** Si je comprends bien, ces gens étaient armés.

**M. Pierre Lange:** Je ne possède pas cette information.

**Le président:** Ils l'étaient, selon ce que je comprends des rapports du comité.

Je veux simplement savoir si ces gens étaient toujours entourés de gens bilingues, c'est-à-dire des agents de la GRC ou autres.

**M. Pierre Lange:** Absolument. Le rôle des Américains était uniquement un rôle de protection immédiate et personnelle...

**Le président:** Rapprochée...

**M. Pierre Lange:** ...de M. Bush. L'ensemble de la sécurité qui était fournie, par exemple les escortes de véhicules, le contrôle de la foule et tout le reste, relevait uniquement de la GRC. Elle était effectivement assurée par du personnel bilingue.

**Le président:** Évidemment, dans le passé, il y a eu beaucoup d'autres visites de chefs d'État.

Y avait-il une différence entre cette visite et les autres? Êtes-vous en poste depuis assez longtemps pour savoir s'il y a eu une évolution et une amélioration sur le plan du bilinguisme?

**M. Pierre Lange:** Il y a assurément eu une évolution. J'ai 34 ans d'expérience au sein de la GRC, et mes premières tâches de gendarme à Ottawa se rapportaient à la sécurité. Par conséquent, je peux vous assurer qu'il y a eu une amélioration au cours des 34 dernières années. Cette amélioration s'est produite surtout au cours des 15 dernières années, soit depuis que certaines études ont été effectuées. En effet, il faut assurer l'équilibre linguistique de la sécurité à tous les paliers, que ce soit pour les escortes, le contrôle des foules, etc.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

M. Scheer.

**M. Andrew Scheer:** Je ne veux pas trop m'embourber dans cette question, car je sais qu'il s'agit du service bilingue. Entre l'édifice de l'Ouest et l'édifice du Centre, il y avait une barrière et, comme beaucoup d'autres députés qui marchaient derrière moi, on m'a empêché de me rendre à l'édifice du Centre. On nous a demandé de passer par l'édifice de l'Ouest.

Nous disions tout à l'heure que quand la GRC reconnaissait un député comme tel, elle lui permettait d'entrer dans les édifices, mais manifestement, ce ne fut pas notre cas. Est-ce que cela faisait partie du plan à l'origine ou est-ce tout simplement une bavure?

**M. Pierre Lange:** Vous parlez de l'extérieur de l'édifice, n'est-ce pas?

**M. Andrew Scheer:** Oui.

**M. Pierre Lange:** Je n'ai pas les détails ici-même, veuillez m'en excuser. C'est M. McCallum qui a la responsabilité de la prestation des services, et de façon plus précise, le surintendant en chef, Line Carbonneau, avait la responsabilité de la sécurité. Je ne suis pas vraiment au courant du genre de barrière qu'on avait installée sur la Colline.

M. Parker, ici présent, est probablement mieux informé à cause de son rôle de coordination, mais je ne peux pas répondre à votre question. Je peux me renseigner, au besoin. Je sais que M. McCallum ira témoigner au comité qui se penchera sur les aspects rigoureusement fonctionnels de la sécurité. C'est lui qui est le mieux placé pour répondre à cette question.

**M. Andrew Scheer:** D'accord.

Si j'ai bien compris, ce jour-là, 70 membres de votre corps de sécurité étaient présents, dont seulement six étaient unilingues, n'est-ce pas?

**M. Pierre Lange:** C'est exact.

**M. Andrew Scheer:** Combien de temps avez-vous eu pour préparer l'événement et planifier la stratégie?

**M. Pierre Lange:** Nous avons appris la visite du président presque en même temps que le public, c'est-à-dire que nous avons eu quelques semaines. Je ne saurais vous dire le nombre exact de jours, mais c'était quelques semaines.

**M. Andrew Scheer:** Je ne peux pas parler d'incidents qui me sont arrivés personnellement, car il n'y a eu que celui dont je vous ai parlé. Je laisse mon temps de parole aux autres députés qui ont probablement éprouvé d'autres problèmes. Quant à moi, je ne suis pas au courant d'autres problèmes et je n'en ai pas rencontrés. Je cède la parole à quelqu'un d'autre.

**Le président:** Monsieur Poilievre, il reste trois minutes.

[Français]

**M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC):** Merci à nos témoins. Le bilinguisme est pour nous un principe sur lequel il ne peut y avoir aucun compromis. Nous l'appuyons fortement. Y a-t-il quelque chose que ce comité pourrait faire pour vous aider à mieux fournir les services dans les deux langues officielles?

● (0905)

**M. Pierre Lange:** Comme je le mentionnais tout à l'heure, en raison de l'évolution qui a eu lieu dans les dernières années, je peux vous assurer qu'on excède de beaucoup les besoins et l'esprit de la Loi sur les langues officielles. On s'assure donc que le service respecte et même dépasse les normes de bilinguisme. C'est vraiment le cas ici.

Bien qu'on n'ait pas eu beaucoup de temps pour la planification, on a quand même le temps de réfléchir aux visites de ce genre, car il y en a souvent à Ottawa. Les plans sont donc déjà sur place. Il s'agit de les peaufiner. Pour répondre à votre question, je peux vous assurer qu'on dépasse les normes. Je ne peux penser à aucun effort additionnel qui puisse être fait en ce sens.

**M. Pierre Poilievre:** Des députés francophones nous font part d'incidents où ils n'ont pas eu un service en français. Vous nous avez dit que ce n'était pas possible étant donné que presque tous vos officiers étaient bilingues.

S'il y a des députés qui n'ont pas pu recevoir un service dans leur langue, je trouve cela horrible. Si c'était le cas, si des députés francophones n'avaient pas reçu un service en français, seriez-vous d'accord sur le fait que ce serait un gros problème?

**M. Pierre Lange:** Absolument. En ce qui concerne les services qu'offre la GRC à l'intérieur de sa juridiction, il ne serait pas acceptable qu'un député n'ait pas accès à un service bilingue. Les députés unilingues anglophones doivent avoir un accès raisonnable et acceptable à du personnel de soutien bilingue. Pour répondre à votre question, il ne serait absolument pas acceptable qu'un de nos députés n'ait pas accès à ce genre de service bilingue.

**M. Pierre Poilievre:** Seriez-vous disposé à parler directement avec chaque député ayant vécu des expériences où il n'a pas reçu un service en français? Est-il possible que ces députés vous rencontrent pour vous raconter leurs expériences?

**M. Pierre Lange:** Absolument. Je peux vous assurer que tout incident ferait l'objet d'une enquête, afin qu'on aille au fond des choses.

**M. Pierre Poilievre:** D'accord, merci. Une fois que toutes les enquêtes sur ces incidents seront terminées, sera-t-il possible de fournir un rapport à ce comité afin qu'on puisse connaître les résultats?

**M. Pierre Lange:** Absolument. Je vous ferai part du résultat de chaque plainte qui fera l'objet d'une enquête à la suite de ces rencontres.

**M. Pierre Poilievre:** Merci.

Je conclus en répétant que le principe du bilinguisme est essentiel. C'est un principe sur lequel il ne peut y avoir aucun compromis. Nous sommes disposés à vous aider à fournir des services en français et en anglais.

**Le président:** Avant de céder la parole à M. D'Amours, j'aimerais vous poser une question qui peut paraître bizarre. Y a-t-il une raison pour laquelle vous parlez moins ou donnez moins d'information, par exemple parce que vous êtes tous les deux présents?

**M. Pierre Lange:** M. Parker est responsable de l'intérieur du Parlement. Ce n'est pas moi qui lui ai demandé d'être ici ce matin. On lui a demandé de remplacer M. Cloutier, qui est le sergent d'armes à l'intérieur du Parlement.

● (0910)

**Le président:** Je voulais simplement vérifier que chacun de vous ne se limitait pas dans ses réponses en raison de la présence de l'autre.

**M. Pierre Lange:** Non. Étant donné que la planification à l'extérieur de l'édifice relève uniquement de la juridiction de la GRC, il n'y a pas de partage de rôles en ce sens.

**Le président:** Merci.

Monsieur D'Amours, allez-y.

**M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Dans un premier temps, bien que nous puissions peut-être remarquer certaines lacunes à quelques égards, nous recevons un bon service de la GRC. Comme vous le savez, je suis un nouveau député, mais en discutant avec des collègues députés qui sont ici depuis plusieurs années, je me rends compte qu'il n'y a rien à redire au service que nous recevons de la GRC sur la Colline. Personnellement, je dois vous féliciter à ce sujet.

Cela fonctionne encore mieux une fois que les gens ont fait le lien entre la personne et la langue. Au début, ce n'est pas évident. Certains de nos collègues portent des noms de famille francophones mais sont anglophones. L'inverse est vrai aussi. Je suis agréablement surpris de la réussite à cet égard.

Cependant, vous avez mentionné tout à l'heure une chose qui m'a surpris. La GRC est un service de police pancanadien. Je comprends que dans certaines provinces, par exemple au Nouveau-Brunswick, c'est la province qui chapeaute les policiers de la GRC. Par contre, la norme de 20 p. 100 de bilinguisme me surprend. J'aurais pensé qu'un niveau de bilinguisme d'au moins 50 p. 100 serait exigé du corps de police. Je voulais connaître vos commentaires à ce sujet. Je comprends que cette question ne touche pas la situation sur la Colline du Parlement dans l'immédiat, mais elle constituera probablement un enjeu dans l'avenir. Vous êtes-vous fixé des objectifs à atteindre pour essayer d'améliorer ce pourcentage?

**M. Pierre Lange:** Il faut comprendre comment la GRC fournit ses services. Plus des deux tiers de la force policière travaille sous contrat, c'est-à-dire que le service que l'on rend à la population canadienne se fait par voie de contrat avec certains intervenants, dont

la province du Nouveau-Brunswick. Chacune des provinces au Canada, à l'exception du Québec et de l'Ontario, passe un contrat avec la GRC pour faire appel à ses services. Au Québec et en Ontario, il y a une police provinciale: la Sûreté du Québec au Québec, l'OPP en Ontario. Mais ailleurs au Canada, c'est la GRC, dans tous les comtés de ces provinces et des territoires.

En plus de ces contrats provinciaux, il y a aussi des contrats municipaux. Les plus importants contrats municipaux sont en Colombie-Britannique, dans des endroits comme Surrey, Burnaby. Ce sont des détachements très importants, parce que la population y est très nombreuse. Dans plusieurs de ces villes, le besoin en service bilingue est très minime. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de membres de la GRC bilingues. Il y a tout de même plusieurs membres bilingues dans chacun de ces grands détachements, dans les grandes municipalités et dans les provinces.

La force policière, qui compte environ 22 000 employés, ne travaille donc pas nécessairement dans un milieu bilingue. Pour respecter l'esprit de la loi, on doit faire une évaluation du nombre potentiel de personnes bilingues auxquelles notre personnel doit répondre.

Par exemple, au Nouveau-Brunswick, dans certains détachements, même si la population est en majorité anglophone, il existe quand même un besoin de services bilingues. De plus, le Nouveau-Brunswick étant une province officiellement bilingue, les besoins sont évidemment plus grands. On retrouve donc la presque totalité des effectifs bilingues au Québec. Il y a un assez bon pourcentage de nos membres bilingues en Ontario, de même qu'au Nouveau-Brunswick. Mais pour l'ensemble du Canada, le pourcentage est moindre.

Je ne me risquerai pas à donner un chiffre quant au pourcentage de personnel bilingue souhaité par la GRC. Il faudrait que je m'en remette à notre responsable des ressources humaines afin de savoir quel est l'objectif visé exactement. Je n'ai pas cette information.

● (0915)

**M. Odina Desrochers:** Monsieur le président, nous sommes ici ce matin pour entendre la GRC nous parler de la visite du président Bush. À ma connaissance, nous ne sommes pas ici pour examiner quelles sont les forces policières bilingues dans l'ensemble du Canada. J'aimerais qu'on revienne à l'ordre du jour, c'est-à-dire qu'on parle du travail de la GRC lorsque le président Bush est venu ici, sur la Colline parlementaire. Merci beaucoup.

**M. Jean-Claude D'Amours:** Monsieur le président, la raison de mon intervention est simple. Si des personnes ont identifié des problèmes sur la Colline parlementaire, c'est peut-être parce qu'il y a un manque d'effectifs bilingues. Telle est la situation actuelle. S'il y a des lacunes, il faut regarder vers le futur pour y remédier. C'est important de connaître la réalité pour améliorer la situation à l'avenir.

Mon point était lié à cela.

**Le président:** Bien reçu. Merci.

On poursuit avec M. André.

**M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ):** Bonjour, messieurs Lange, Rainville et Parker.

Je récapitule. Vous disiez que 20 p. 100 des membres de la GRC au Canada sont bilingues. Lors de la visite de George Bush, il y avait six membres de la GRC unilingues anglais.

Je vais arriver au sujet directement. Avez-vous reçu des plaintes à ce sujet?

**M. Pierre Lange:** Je ne sais pas si ce sont des plaintes officielles. Je n'ai pas eu connaissance de plaintes officielles spécifiques concernant le service bilingue.

**M. Guy André:** Il n'y a donc pas eu de plaintes officielles. Vous avez été informé du fait que certains députés et fonctionnaires n'avaient pas eu de service en français sur la Colline du Parlement lors de la visite de George Bush.

**M. Pierre Lange:** En fait, je n'ai pas d'information à cet égard. La raison pour laquelle je suis ici est qu'on m'a informé que certaines personnes auraient été approchées en anglais uniquement. Je n'ai aucune information sur le fait que les services n'étaient pas disponibles dans les deux langues officielles.

**M. Guy André:** Certains fonctionnaires et députés nous ont fait part du fait qu'ils n'avaient pas reçu de service en français lors de la visite de George Bush. Comment expliquez-vous cela?

D'une part, vous nous dites qu'il y avait sur la Colline du Parlement 70 membres de la GRC, dont seulement six étaient unilingues anglophones. D'autre part, nous avons reçu des commentaires selon lesquels les services étaient fournis par la GRC en anglais seulement lors de cette journée. Plusieurs francophones se sont aperçus qu'ils ne recevaient pas les services en français. Ce sont deux discours différents. Comment expliquez-vous cette situation?

**M. Pierre Lange:** Comme je vous le disais, vu que nous n'avons aucune plainte spécifique nous permettant de faire une enquête précise, il est difficile de répondre à la question. En ce qui concerne la sécurité sur la Colline parlementaire, nous pouvons vous assurer qu'en tout temps le service bilingue était offert. Bien entendu, dans l'ensemble de la ville d'Ottawa, il y avait énormément d'événements. Même à proximité de la Colline parlementaire, il y avait beaucoup de brouhaha, beaucoup de manifestants. Il peut s'être passé une foule d'événements en dehors de la juridiction de la GRC. Je peux seulement vous répondre en ce qui concerne les effectifs de la GRC qui étaient présents sur la Colline parlementaire et dans le périmètre immédiat. Ce service était offert dans les deux langues officielles.

• (0920)

**M. Guy André:** Vous avez donc mené une enquête sur les services offerts lors de cette journée pour pouvoir nous assurer de cela.

**M. Pierre Lange:** Absolument. J'ai fait des vérifications auprès du personnel responsable de la livraison des services pour pouvoir répondre à vos questions.

**M. Guy André:** D'accord. Ça me va.

**Le président:** Merci, monsieur André.

Madame Boivin, allez-y.

**Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.):** Bonjour et bienvenue. Je m'excuse de mon retard. C'était la Grande Guignolée des médias, donc j'ai été à un coin de rue de 6 heures ce matin jusqu'à 8 heures et quelques.

Cela dit, vous avez affirmé que vous aviez fait la préparation pour la visite du président Bush et que le bilinguisme faisait partie de l'ordre du jour—façon de parler—des différents corps policiers. Cela veut-il dire qu'en déployant les effectifs, vous vous êtes vraiment assurés qu'il y avait toujours, à chaque endroit, au moins une personne capable de fournir des services dans les deux langues?

**M. Pierre Lange:** Absolument, madame Boivin. L'ensemble du personnel était suffisant pour assurer un service bilingue à tous les points d'entrée. Cela faisait partie de la planification.

**Mme Françoise Boivin:** Je ne demande pas vraiment si le personnel était suffisant, mais plutôt si l'ordre a été donné qu'il y ait un certain nombre de policiers bilingues à l'entrée de l'édifice de l'Ouest, par exemple. J'essaie de savoir comment cela s'est fait. J'aimerais comprendre la transition entre le fait de dire qu'on offrira des services bilingues et la manière dont cela s'est concrétisé dans la réalité.

Vous aviez quand même six personnes unilingues. Vous êtes-vous organisés pour que ces personnes unilingues soient toujours entourées de gens bilingues? J'essaie de voir comment cela s'est passé dans les faits.

**M. Pierre Lange:** Dans les faits, on a des superviseurs sur place qui s'assurent que le service est fourni dans les deux langues. Le personnel est distribué dans son ensemble. Je ne peux pas vous donner d'exemple vraiment précis sur les directives qui ont été données pour s'assurer de répondre à la demande. Je ne peux que vous dire que, lors de la planification de l'événement, on s'assure que la totalité des endroits sont couverts par des services bilingues, autant pour la supervision que pour la réponse immédiate aux intervenants.

**Mme Françoise Boivin:** Normalement, cela devrait se rendre tout au long de la chaîne de commandement jusqu'au terrain?

**M. Pierre Lange:** Absolument.

**Mme Françoise Boivin:** Je comprends que vous n'avez pas eu beaucoup de temps pour vous préparer, mais nous avons quand même eu, il n'y a pas très longtemps, la visite du président Fox. J'imagine que ce sont les mêmes concepts. Vous vous assurez que la sécurité présente sera bilingue. Vous étiez donc déjà préparés. J'imagine que le délai ne devrait pas être un facteur pour nous.

**M. Pierre Lange:** C'est exact. Comme je le mentionnais tout à l'heure, les événements majeurs sur la Colline parlementaire et à Ottawa sont fréquents. Il existe donc des plans quasi permanents, qui doivent seulement être adaptés aux besoins de la cause. C'est quand même une planification continue qui profite des expériences passées.

**Mme Françoise Boivin:** Cette visite-ci était-elle différente de celle du président Fox quelques semaines plus tôt, compte tenu de la personne du président Bush lui-même?

**M. Pierre Lange:** Pour chaque visite, il y a une évaluation de la menace spécifique. Bien entendu, l'évaluation de la menace justifiait une présence de la sécurité plus élevée pour le président Bush.

**Mme Françoise Boivin:** Pourrions-nous transmettre à nos témoins les plaintes des députés dont nous parlons? En effet, je n'ai pas l'impression qu'ils en connaissent exactement le contenu. Nous jouons un peu aux aveugles ici, nous posons des questions sans qu'ils aient vraiment une idée des plaintes qui ont été déposées.

**M. Pierre Lange:** Les plaintes ne sont pas déposées auprès de nous, mais auprès de la GRC. Y a-t-il eu des plaintes officielles de votre part?

**Le président:** Monsieur Desrochers, allez-y rapidement.

**M. Odina Desrochers:** Il n'y a pas eu de plaintes officielles. Ce n'est pas à mon tour de parler, mais si vous êtes ici ce matin, c'est que vous saviez qu'il y avait des choses qui s'étaient passées uniquement en anglais durant la manifestation.

• (0925)

**M. Pierre Lange:** Monsieur Desrochers, attendez, nous allons d'abord conclure avec Mme Boivin. Je voudrais simplement vous dire que ce n'est pas nous qui recevons les plaintes, mais la GRC.

**Mme Françoise Boivin:** Le témoin dit qu'ils n'ont reçu aucune plainte. La question que je pose au président du comité est la suivante: ne serait-il pas de mise que nous leur transmettions l'essence des plaintes faisant l'objet de la question de privilège qui a été soulevée à la Chambre des communes par mon collègue M. Guimond? À ce moment-là, ils pourraient enquêter dans le sens que mentionnait M. Poilievre tout à l'heure et revenir nous voir avec des réponses précises sur le contenu.

Si une personne est entrée et qu'on lui a demandé: *Hi, how are you?* et qu'elle se plaint ensuite qu'on se soit adressé à elle en anglais, je serai peut-être moins sympathique à sa plainte. En effet, peut-être que si elle avait parlé français, l'autre lui aurait répondu en français. J'aimerais connaître vraiment le contenu des plaintes. Je trouve que nous nous y prenons un peu à l'envers. Nous faisons parler les témoins sur des choses dont ils ne connaissent même pas le contenu.

**M. Odina Desrochers:** Attendez un instant.

**Le président:** Monsieur Desrochers, attendez un peu. C'est un bon point. Par contre, ce n'est pas au comité d'aller voir chaque parti. Je demanderais aux représentants de chaque parti de s'informer auprès de leurs collègues s'ils désirent déposer des plaintes officielles. En effet, le comité n'a aucun mandat en ce sens.

**Mme Françoise Boivin:** Quel est notre mandat?

**M. Odina Desrochers:** Notre mandat, monsieur le président, je pense...

**Le président:** Puis-je savoir si vous avez terminé?

**Mme Françoise Boivin:** Je voudrais seulement comprendre le mandat. Je sais qu'au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, où on est en train de revoir toute la visite sur le plan de la sécurité et de l'accès des parlementaires à la Colline du Parlement, on s'est assurés d'entendre les plaignants au début. On a entendu M. Guimond et compagnie. J'aimerais savoir quelle est la plainte.

**M. Odina Desrochers:** Je voudrais répliquer sur ce sujet. Après les événements qui se sont produits sur la Colline parlementaire, mon collègue et moi avons demandé que la GRC et la Chambre des communes comparaissent afin de voir si le statut des langues officielles avait été respecté. Je pense que ce sujet justifie à lui seul la présence de M. Rainville, M. Lange et M. Parker.

Aucune plainte officielle n'a été déposée. Toutefois, nous entendons quand même ce matin qu'il y avait du personnel unilingue anglais. Cela corrobore un peu ce que nous avons entendu de la part de collègues. C'est une part du constat que fait la GRC.

Je sais que nous ne pouvons pas aller plus loin parce que nous ne sommes pas ici pour enquêter. Nous comprenons tout de même, à partir des documents de la GRC elle-même, qu'il est fort possible que des services n'aient pas été fournis dans les deux langues officielles. Nous apprenons qu'il y avait six membres unilingues anglophones près des barrières donnant accès à la Colline parlementaire.

**Mme Françoise Boivin:** Monsieur le président, je ne suis pas forcément d'accord. Je ne sais pas si les personnes qui se plaignent de ce service sont tombées sur les six unilingues anglophones. Peut-être sont-elles tombées sur une personne bilingue qui leur a parlé en anglais parce qu'elle les croyait anglophones. Ensuite, elles se sont

plaintes qu'on leur avait adressé la parole en anglais. Je ne le sais pas. Je ne voudrais pas accuser la GRC, même si je veux m'assurer que le bilinguisme soit présent et qu'il y ait un service dans les deux langues.

Il me semble qu'à partir de la prémisse que vous venez d'utiliser, monsieur Desrochers, vous sautez rapidement à la conclusion. On ne sait pas si c'est une de ces six personnes unilingues que ceux qui se plaignent ont croisée.

Je ne sais pas. Je ne voudrais accuser personne.

**Le président:** D'accord.

**M. Odina Desrochers:** Je ne veux pas faire de débat juridique.

**Le président:** Je vais conclure là-dessus. Je pense qu'on a soulevé un point important. J'invite chacun des partis à aller chercher, si elles existent, des plaintes officielles déposées auprès de la GRC. Sinon, vous pouvez collecter l'information et nous la ramener au comité. Je pense tout de même que leur présence est pertinente, parce que cela vient tout juste de se passer. Rappelez-vous qu'on voulait rencontrer dès que possible, pour ne pas laisser passer trop de temps entre la visite du président et la rencontre avec les représentants de la GRC.

**M. Odina Desrochers:** Monsieur le président, est-ce que les plaintes seraient déposées auprès de la GRC, ou ferait-on appel à la commissaire aux langues officielles, concernant le non-respect des deux langues officielles sur la Colline parlementaire?

**Le président:** C'est au plaignant de décider où il déposera sa plainte. Il peut aller voir la commissaire aux langues officielles, mais ce n'est pas à nous à dire où il doit le faire ni même s'il doit déposer une plainte. Il est possible que des personnes aient été offusquées et, en bout de ligne, qu'elles décident de ne pas en déposer du tout. Cela dépend de chacun des individus.

Merci, madame Boivin.

[Traduction]

Devrait-on faire un bref tour? Y a-t-il autre chose?

**M. Pierre Poilievre:** C'est tout.

[Français]

**Le président:** Monsieur Desrochers, rapidement.

**M. Odina Desrochers:** Mme Boivin connaît mes antécédents, puisqu'elle a déjà travaillé derrière le microphone. J'ai parfois tendance à poser des questions comme un journaliste plutôt que comme un parlementaire. Mais quand ce n'est pas clair, je pose des questions.

Monsieur Lange, vous dites, à la page 2:

Compte tenu des renseignements, de l'évaluation des menaces, de la médiatisation de cette visite importante et du nombre prévu de manifestants, la GRC a dû augmenter le nombre de ressources déjà affectées à la Colline du Parlement. La journée avant l'arrivée du Président des États-Unis, on a augmenté l'effectif de huit (8) membres.

Vous nous dites que vous aviez déjà en main un plan qui traite des risques et des dangers. Comment se fait-il que c'est à la veille de l'arrivée de M. Bush que vous avez décidé d'engager huit membres supplémentaires et que, parmi ces huit membres, cinq sont unilingues, alors que vous savez très bien qu'aux abords de la Colline parlementaire, on doit offrir des services bilingues? Expliquez-moi cela.

• (0930)

**M. Pierre Lange:** La planification se fait de la façon suivante. Il y a des plans permanents, selon le niveau de sécurité. Une fois que le niveau de sécurité est établi, ces personnes sont déployées. Initialement, on avait besoin d'un total de 37 personnes pour assurer la sécurité. Cependant, au fur et à mesure que le temps passe et qu'on se rapproche de l'événement en question, on effectue une évaluation de la menace, et nos plans sont adaptés suivant cette évaluation, qui peut changer de jour en jour et d'heure en heure. C'est ce qui s'est passé. Au fur et à mesure que les évaluations nous étaient fournies, on décidait d'ajouter le personnel nécessaire.

Dans le cas présent, c'était du redéploiement. On n'est pas allé chercher très loin ces personnes. Elles étaient sur d'autres sites et, pour la plupart, c'étaient des personnes qui venaient du Québec et qui étaient pratiquement bilingues. Au final, on avait 70 personnes, dont six personnes unilingues, mais toujours avec la capacité de fournir un service bilingue à 100 p. 100.

**M. Odina Desrochers:** Monsieur Parker, est-ce qu'il y avait des agents de la GRC à l'intérieur du Parlement lors de la visite du président Bush?

**M. Neal Parker:** Oui.

**M. Odina Desrochers:** Combien d'agents de la GRC étaient à l'intérieur?

**M. Neal Parker:** À l'intérieur des bâtiments, il y avait des officiers de liaison pour la sécurité personnelle et un groupe tactique prêt à réagir. Je n'ai pas le nombre exact.

**M. Odina Desrochers:** Est-ce que tous ces gens-là étaient bilingues?

**M. Neal Parker:** À ma connaissance, oui.

**M. Odina Desrochers:** Merci beaucoup. Cela complète mes questions.

**Le président:** Merci, monsieur Desrochers.

Monsieur Godbout.

**M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.):** J'aurais juste une petite question, monsieur le président.

D'abord, bienvenue au comité. Je suis d'accord avec mon collègue Jean-Claude: on est très bien traités, habituellement en tout cas, sur la Colline. On a toujours été servi dans les deux langues officielles.

Parlons de la visite du président Bush. Quand vous avez fait votre planification, vous avez impliqué le Service de police d'Ottawa, si je ne m'abuse, à l'extérieur du périmètre.

**M. Pierre Lange:** Uniquement à l'extérieur du périmètre.

**M. Marc Godbout:** Quand vous parlez à vos collègues du Service de police d'Ottawa dans le cadre de votre planification, est-ce que vous leur dites qu'il serait important, même s'il s'agit de l'extérieur du périmètre, de faire appel à des agents bilingues?

**M. Pierre Lange:** Ce n'est pas le rôle de la GRC de s'assurer du bilinguisme des membres du service de police municipal.

**M. Marc Godbout:** Puisque vous avez la responsabilité de la planification d'ensemble, il serait peut-être utile de faire valoir à la

Ville d'Ottawa l'importance de faire appel à des agents bilingues. Il est en effet fort probable qu'ils soient confrontés à des personnes tant anglophones que francophones. Par conséquent, je voudrais proposer que lors de votre prochaine planification, vous étudiez la possibilité—et cela peut se faire à l'amiable—d'affecter des agents bilingues autour de la Colline du Parlement. Je me chargerai de transmettre le même message au maire de la ville. Je pense toutefois que venant de vous, ce message soulignerait encore plus la nécessité d'offrir de meilleurs services en matière de langues officielles.

• (0935)

**M. Pierre Lange:** Je ne crois pas que le fait de tenir des discussions informelles à ce sujet comporte un problème quelconque.

**Le président:** À tout seigneur tout honneur: monsieur Godin, vous désirez soulever un dernier point?

**M. Yvon Godin:** Non, ça va.

**Le président:** Bien.

**M. Guy André:** Est-ce que je peux dire quelques mots pour terminer?

**Le président:** Vous avez à peine 30 secondes.

**M. Guy André:** Notre demande a été satisfaite, étant donné que nous avons déposé une motion à ce sujet.

Je suis d'accord pour dire, comme vous le mentionniez plus tôt, qu'il y a eu une amélioration au cours des 20 à 30 dernières années pour ce qui est des services dans les deux langues officielles sur la Colline du Parlement lors des visites officielles. Je pense néanmoins qu'il reste encore du travail à faire: les commentaires qui ont été émis à cet effet en témoignent. Je vous encourage donc à étudier la situation de près et à tenter, lors du prochain événement de ce genre, d'assurer les services dans les deux langues officielles.

[Traduction]

**Le président:** Monsieur Parker, avez-vous quelque chose à ajouter? Non?

[Français]

Monsieur Rainville, vous avez été très calme aujourd'hui. Vous l'êtes toujours?

Merci beaucoup, messieurs Lange, Parker et Rainville, d'avoir pris le temps de répondre à nos questions. Bonne journée.

Nous allons ajourner quelques minutes, en attendant notre prochain témoin.

•

\_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

•

• (0945)

**Le président:** Nous reprenons donc le cours de notre rencontre.

[Traduction]

Passons maintenant au deuxième point à l'ordre du jour qui traite du plan d'action pour les langues officielles.

[Français]

Nous avons aujourd'hui comme témoin Mme Michelle Chartrand, présidente de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada. C'est un long titre.

**Mme Michelle Chartrand (présidente, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada):** Je suis tout à fait d'accord avec vous.

**Le président:** Il s'agit d'une responsabilité qui était auparavant attribuée au Conseil du Trésor, notamment en matière de dotation et de bilinguisme.

**Mme Michelle Chartrand:** En fait, on parle ici des langues officielles, de l'équité en matière d'emploi, de la classification, de la mise en oeuvre de la nouvelle Loi sur la modernisation de la fonction publique et du Réseau du leadership, c'est-à-dire le centre qui a comme fonction de classer, doter et recruter nos cadres.

**Le président:** Bien entendu, votre présence ici intéresse plusieurs membres de notre comité, sinon tous, puisqu'il s'agit d'un sujet dont il a été question par le passé. Il nous manquait certaines réponses, et c'est la raison pour laquelle nous vous avons invitée.

Merci beaucoup d'être ici, madame Chartrand. Bienvenue, madame Monnet. Nous allons poursuivre avec votre intervention. Nous disposons d'une heure pour notre rencontre d'aujourd'hui. Vous ferez une brève présentation, et nous passerons ensuite aux questions.

**Mme Michelle Chartrand:** Ma collègue et moi-même sommes très contentes d'être ici. Comme vous l'avez mentionné plus tôt, Diana Monnet est la vice-présidente du Programme des langues officielles.

J'aimerais d'abord faire un bref survol historique de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada. L'agence a été créée le 12 décembre 2003 dans le but d'améliorer la gestion des ressources humaines. J'ai énuméré plus tôt les fonctions qui avaient été transférées du Conseil du Trésor à l'agence. La création de cette dernière a aussi eu comme effet de transférer intégralement au sein de l'agence les responsabilités en matière de langues officielles qui incombaient au Conseil du Trésor.

Les responsabilités de la Direction des langues officielles au sein de l'agence couvrent près de 200 institutions, incluant les ministères, les agences et les sociétés d'État. Dans un premier temps, je vous ferai part des responsabilités de l'agence en matière de langues officielles. Je vous parlerai ensuite du Plan d'action pour les langues officielles ainsi que des activités qui en découlent.

[Traduction]

La principale responsabilité de l'agence en matière de langues officielles est d'élaborer et de coordonner les principes et les politiques reliées aux parties IV, V et VI de la *Loi sur les langues officielles*.

Tout d'abord, l'agence est chargée de veiller à ce que les institutions fédérales offrent leurs services aux Canadiens dans les deux langues officielles, là où c'est nécessaire; que les institutions créent et maintiennent un milieu de travail propice à l'utilisation des deux langues officielles; et enfin, que les institutions accordent l'égalité des chances aux membres des deux groupes linguistiques, les francophones et les anglophones.

En mars 2004, le gouvernement a annoncé le plan d'action pour renforcer la dualité linguistique du Canada. Le plan d'action prévoit des investissements dans trois domaines : l'éducation, le développement communautaire et la fonction publique. Nous mettons l'accent sur la fonction publique et sur nos activités depuis l'annonce de ce nouveau plan.

• (0950)

[Français]

Il faut d'abord préciser que la fonction publique est aux prises présentement avec un programme très chargé de modernisation et de réforme, dont celle des langues officielles. En effet, le gouverne-

ment, par l'entremise du plan d'action, a investi 64,6 millions de dollars de fonds nouveaux sur cinq ans pour créer une fonction publique exemplaire en termes de langues officielles. Cet investissement se divise en trois volets. Un volet de 14 millions de dollars est consacré à l'innovation, un deuxième, qui se chiffre à 38,6 millions de dollars, vise à rebâtir la capacité bilingue de la fonction publique, et un troisième, qui totalise 12 millions de dollars, a comme fonction de renforcer le Centre d'excellence, c'est-à-dire la Direction des langues officielles au sein de l'agence.

Pour ce qui est d'investir dans l'innovation, précisons que c'est l'agence qui assure la gestion du Programme d'innovation. Ce programme quinquennal vise à mettre sur pied des projets novateurs qui, sur le plan des langues officielles, vont faire la promotion du service au public, de la langue de travail et de la représentativité des deux groupes linguistiques. Le Programme d'innovation a ceci de particulier qu'il a suscité beaucoup d'intérêt; en outre, les projets sélectionnés proviennent de divers ministères, organismes et conseils fédéraux à l'échelle du pays. Il y a une certaine concentration dans l'Ouest et dans l'Atlantique. On pourra y revenir plus tard.

Le deuxième volet vise à rebâtir la capacité bilingue de la fonction publique. À cet effet, j'ai mentionné plus tôt les 38 millions de dollars d'investissement. De cette somme, 36,1 millions de dollars sont destinés à la formation linguistique et 2 millions de dollars au recrutement de candidats bilingues. Ces sommes sont allouées, sur une période de cinq ans, à la Commission de la fonction publique et à l'École de la fonction publique, qui sont responsables de la formation linguistique et du recrutement.

Par ailleurs—et j'y faisais allusion plus tôt—, la Direction des langues officielles a vu son rôle renforcé au sein de l'agence en tant que Centre d'excellence, et s'est vu attribuer 12 millions de dollars sur une période de cinq ans. Cette somme, qui a commencé à se matérialiser, nous a d'abord permis de moderniser nos politiques reliées aux langues officielles. Ces nouvelles politiques sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004. Ces dernières soulignent l'importance de la dotation impérative dans les cas de dotation de postes bilingues. Dorénavant, ce sera la norme, dans la fonction publique, de doter de façon impérative. Cela deviendra obligatoire pour tous les cadres. Ce l'est déjà, en l'occurrence depuis 1998, pour les cadres EX-4 et EX-5. La date cible pour les autres cadres est 2005 pour les EX-3 et 2007 pour les EX-2.

[Traduction]

Un aspect très important de nos nouvelles politiques touche la formation linguistique. Nous mettons l'accent sur une formation proactive, offerte de plus en plus tôt dans la carrière de nos employés et intégrée à leur plan de formation. Le maintien de l'acquis linguistique doit aussi faire partie des plans de perfectionnement de nos employés.

Bien que nous ayons la responsabilité d'établir les politiques, chaque institution a la responsabilité de mettre en oeuvre ses politiques et d'atteindre des résultats. L'agence a également la responsabilité d'évaluer le rendement et de rendre compte au Parlement.

[Français]

Le 3 décembre dernier, à titre de ministre responsable, le président du Conseil du Trésor, l'honorable Reg Alcock, a déposé devant le Parlement le rapport annuel—que vous avez, d'ailleurs—sur les langues officielles pour l'exercice 2003-2004. Nous avons mis sur pied, et cela fait partie des nouvelles initiatives que nous mettons en oeuvre, un nouveau mécanisme de reddition des comptes qui comprend le monitoring et la vérification, ainsi que l'amélioration de la gestion de l'information, qui appuie les deux autres fonctions.

Notre agence suit de très près l'ensemble de la situation et vise à mieux mesurer le rendement linguistique des institutions. C'est pourquoi nous avons rebâti notre système de monitoring et de vérification. Les bilans annuels des institutions sont davantage axés vers les résultats. Les analyses et les suivis sont plus serrés, et dorénavant, les bilans cibleront clairement les domaines où une amélioration s'impose. Nous travaillons aussi à des mesures de rendement quantifiables. Sur le plan de la langue de travail, nous assurons un suivi de la situation des EX qui ne satisfont pas aux exigences linguistiques de leur poste.

• (0955)

[Traduction]

En matière de service au public, nous avons mené une vérification de sept aéroports à demande importante. Une vérification des services téléphoniques a également été réalisée pour déterminer dans quelle mesure les bureaux et points de service, répartis sur l'ensemble du territoire, fournissent leurs services dans la langue de la minorité linguistique.

[Français]

La direction est en train de mettre au point un tableau de bord qui présentera l'information provenant d'une variété de sources, pour chaque institution. Cette nouvelle approche permettra d'obtenir un portrait plus clair, plus juste du rendement linguistique des institutions, ce qui nous permettra éventuellement de produire un rapport annuel plus probant et qui reflète une saine gouvernance.

Comme vous pouvez le constater, l'agence travaille sur plusieurs plans pour opérer un changement culturel durable au sein de la fonction publique en matière de langues officielles.

Je vous remercie de votre attention.

[Traduction]

Mme Monnet et moi-même sommes prêtes à répondre à vos questions.

**Le président:** Merci beaucoup, madame Chartrand.

Nous allons commencer avec M. Poilievre.

[Français]

**M. Pierre Poilievre:** Merci, madame Chartrand, d'être venue.

[Traduction]

Vous avez dit que vous aviez augmenté le nombre de postes pour lesquels le bilinguisme est impératif. En particulier, je pense que vous avez dit que vous voudriez que ce soit obligatoire, dans les régions désignées bilingues, pour les postes de direction d'ici à 2005. Le ministre responsable des langues officielles a dit récemment dans d'une entrevue au réseau anglais de Radio-Canada qu'il estimait que dans certains cas—à vrai dire dans bien des cas—la fonction publique devrait pouvoir recruter au niveau des postes de sous-ministres des gens qui ne sont pas bilingues et qui n'ont pas beaucoup de facilité à s'exprimer dans une langue seconde.

Comment conciliez-vous ce que vous dites aujourd'hui à propos du bilinguisme obligatoire pour tous les postes de direction d'ici 2005 avec la position du ministre responsable des langues officielles qui ne partage manifestement pas votre point de vue?

**Mme Michelle Chartrand:** Je voudrais préciser deux choses. Si nous décidons que plus de postes seront impérativement bilingues, ce n'est pas pour augmenter le nombre de postes bilingues dans la fonction publique. Actuellement, il y en a 165, dont seulement 39 sont des postes bilingues. De ces 39, 80 p. 100 seulement sont dotés impérativement. L'objectif ici n'est pas d'augmenter ce chiffre de 39, mais tout simplement d'augmenter l'utilisation de la dotation impérative.

Pour revenir à ce que vous disiez à propos du ministre et de l'exigence de bilinguisme imposé à nos cadres, j'ai dit qu'il était déjà obligatoire pour le EX-04 et EX-05 d'être bilingue. Pour les EX-03, ce le sera très bientôt, en 2005, et pour les EX-02, se sera en 2007.

Mais un poste qui est ouvert aux candidats du public n'a pas besoin d'être doté de façon impérative. Cela permet à un candidat qui ne connaît pas la deuxième langue de disposer de deux ans pour l'apprendre. Il y a donc des exceptions.

Il y a aussi d'autres exceptions. Les postes de EX-01—vous avez sans doute remarqué que je ne parle pas des postes de EX-01, car il n'est pas obligatoire d'être bilingue pour les occuper. Pourquoi? Parce que c'est le niveau d'entrée dans la catégorie EX et qu'on souhaite donner des chances égales aux anglophones et aux francophones qui font partie du bassin de candidats.

Actuellement, je vous avouerais qu'il n'y a pas assez de gens bilingues dans le bassin de candidats. Les gens qui occupent des postes de EX-02, EX-03, EX-04 et EX-05 sont à la fonction publique depuis longtemps. Ils ont eu l'occasion d'apprendre la deuxième langue, sauf ceux qui viennent de l'extérieur.

• (1000)

**M. Pierre Poilievre:** J'ai entendu dire que vous estimez qu'il est important d'augmenter le nombre de postes exigeant le bilinguisme dès le moment de la dotation. Est-ce que je me trompe?

**Mme Michelle Chartrand:** Excusez-moi, je n'ai pas entendu votre question.

[Français]

**M. Odina Desrochers:** Ce sont des écouteurs désuets. On a demandé de les remplacer, mais ils ne le veulent pas le faire. Il faut s'en contenter. Au Sénat, ils ont des petits écouteurs très sophistiqués. Mais on n'est pas des sénateurs, que voulez-vous?

**Le président:** Monsieur Poilievre.

[Traduction]

**M. Pierre Poilievre:** Je représente une circonscription ici-même à Ottawa où habitent un grand nombre de fonctionnaires. Pour beaucoup, ces fonctionnaires—qui sont ouverts d'esprit, extrêmement tolérants et qui appuient l'objectif canadien de fournir des services en anglais et en français là où le nombre le justifie—nous disent qu'ils ont beaucoup de mal à obtenir de l'avancement grâce à l'application du principe du mérite parce que les exigences linguistiques des postes ne sont pas pratiques.

Il y a quelques jours, M. Godin nous rapportait que des francophones unilingues font face à la même difficulté. Ensuite, les statistiques fournies démontrent que 5 p. 100, 7 p. 100, environ, des fonctionnaires unilingues sont francophones. Autrement dit, j'essaie d'expliquer que la vaste majorité des Canadiens n'est pas bilingue. Les Canadiens sont soit unilingues anglophones ou unilingues francophones. Pour ma part, j'estime que les unilingues francophones et les unilingues anglophones devraient avoir la possibilité d'intégrer la fonction publique.

Pouvez-vous les rassurer en leur disant que leurs chances d'avancement existent toujours et que l'embauche dans la fonction publique sera toujours fondée sur le mérite seulement, et non pas sur les aptitudes linguistiques seulement.

**Mme Michelle Chartrand:** Votre question est très importante. Je tiens à répéter que l'objectif de cette politique n'est pas d'augmenter le nombre de postes bilingues. C'est très important parce que cela fait une grande différence.

Prenez le nombre de nominations. Chaque année, il y a en moyenne 66 000 nominations à la fonction publique. Seulement 24 p. 100 des postes comblés exigent le bilinguisme. Il reste donc 61 p. 100 des emplois qui sont unilingues : 50 p. 100 sont anglais unilingues, 5 p. 100 français unilingues et 6 p. 100 l'un ou l'autre. Cette politique n'est pas appliquée sans nuance de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, il y a obligation de bilinguisme seulement pour les postes de EX, et même pas pour les postes de EX-01.

Je voudrais signaler une chose à propos des possibilités d'avancement—car c'est sur cela que porte votre question. Je pense qu'il faut dire clairement que si quelqu'un veut devenir cadre dans la fonction publique, on exigera de lui tôt ou tard qu'il apprenne la deuxième langue. Ainsi, il faut offrir tôt dans la carrière d'un fonctionnaire une formation linguistique, lui donner accès à cette formation et lui donner l'occasion d'entretenir les connaissances acquises. Il faut considérer la connaissance d'une deuxième langue comme une compétence, tout comme c'est le cas d'un diplôme de comptabilité—c'est-à-dire des connaissances acquises tôt dans une carrière et non simplement des connaissances acquises par recyclage ou juste avant une promotion. C'est là une grande différence.

Comme je l'ai dit dans mes remarques liminaires, on investit énormément actuellement dans la formation linguistique. Cela s'explique, car les fonctionnaires se plaignent, à bon droit, qu'il leur faut attendre trop longtemps pour avoir accès à cette formation.

Il faut dire que nous abordons la formation linguistique sur 30 ans. Il faut moderniser cet important outil d'acquisition de connaissances pour nos employés. Il faut que ce soit accessible à l'échelle du pays—utiliser la technologie, l'informatique et permettre à nos employés d'y accéder.

•(1005)

**M. Pierre Poilievre:** D'accord. Je suppose qu'il ne me reste qu'à faire une remarque générale. J'espère qu'au moment de la mise en oeuvre de ce plan d'action, vous-même et les autres dirigeants de notre fonction publique garderez à l'esprit que l'essentiel est d'offrir au public canadien des services sur une base pratique. C'est vraiment ce qu'il ne faut pas oublier en l'occurrence. On ne devrait pas imposer des exigences linguistiques pour le plaisir. Ces exigences linguistiques doivent être imposées dans le but exclusif de servir la population canadienne dans la langue de son choix.

Parfois j'ai l'impression quand je regarde ce qui se passe dans la bureaucratie que les exigences supplantent tout le reste, qu'elles sont

l'objectif-même, et qu'on oublie que l'essentiel est la prestation de services à une population qui en a besoin, là où le nombre le justifie.

Ce n'est qu'un commentaire général que je vous soumetts.

**Mme Michelle Chartrand:** C'est un très bon point.

**Le président:** Merci, monsieur Poilievre.

[Français]

Monsieur André.

**M. Guy André:** Bonjour, mesdames Chartrand et Monnet. J'ai quelques questions à vous poser.

La première concerne le décret d'exclusion. Lors de mes lectures, j'ai remarqué que le décret d'exclusion s'adressait principalement aux anglophones. Pour certains postes, on n'exige pas immédiatement la maîtrise des deux langues. Envisagez-vous de réexaminer cette politique? Ce décret a été pris en 2003-2004. Comment mettez-vous en pratique ce mécanisme d'exclusion des langues officielles? Où en êtes-vous par rapport à cette politique?

**Mme Michelle Chartrand:** Je répondrai de façon générale, et ma collègue aura un peu plus de détails à vous donner.

Pour l'expliquer d'une manière simple, le décret d'exclusion est une exemption de satisfaire une exigence d'un poste, par exemple dans le cas d'une dotation impérative. Par dotation impérative, on entend une personne qui soit capable de s'exprimer dans les deux langues officielles immédiatement.

Le décret d'exclusion vise à accorder un délai de deux ans à une personne, dans un cas d'une dotation non impérative, pour apprendre la langue seconde. Le but est de donner un répit à la personne qui vient d'obtenir un poste doté de façon non impérative. C'est aussi pour faire certaines exceptions, pour des raisons d'ordre humanitaire reliées à la santé, à des problèmes d'apprentissage, ou autres. Ces cas ne sont pas nombreux, mais sont prévus par le décret.

Mme Barrados, qui a comparu devant vous la semaine dernière, vous a expliqué que nous étions en train de réviser le décret. Elle y travaille actuellement, afin de le simplifier et de le clarifier.

Votre dernière question portait sur le recours au décret pour les anglophones et les francophones. Effectivement, le recours au décret est davantage utilisé pour les anglophones. Il y a en effet plus d'anglophones parmi ceux qui ont besoin du délai de deux ans pour la formation linguistique.

Diana, souhaitez-tu ajouter quelque chose?

•(1010)

**Mme Diana Monnet (vice-présidente, Langues officielles, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada):** Non, je ne crois pas. C'était assez complet.

**Mme Michelle Chartrand:** À moins que vous n'ayez une autre question.

**M. Guy André:** Vous êtes donc en train de réviser ce décret d'exclusion.

**Mme Diana Monnet:** La commission est en train de le faire.

**M. Guy André:** Le nouveau plan d'action que vous êtes en train de mettre en place fera donc en sorte que le recours à ce décret d'exclusion sera de moins en moins utilisé.

**Mme Michelle Chartrand:** Vous avez tout à fait raison. C'est une relation de cause à effet. Plus on utilisera la dotation impérative en tant que norme, moins le recours à ce décret sera utilisé. Cela ne signifie pas qu'on cessera les dotations non impératives lorsqu'un poste sera ouvert au grand public. Nous avons recours au décret pour les personnes qui sont nommées dans un poste non impératif et qui ont besoin d'une exemption de cette compétence de bilinguisme. Cette exemption est valable pour une période de deux ans, afin de leur laisser le temps d'apprendre la deuxième langue.

**M. Guy André:** Depuis la mise en place de ce plan d'action, la situation du bilinguisme s'est-elle améliorée au niveau du bilinguisme, des politiques d'embauche?

**Mme Diana Monnet:** On ne voit pas tout de suite les changements occasionnés par les nouvelles politiques, parce que celles-ci sont en vigueur seulement depuis le 1<sup>er</sup> avril. À mon avis, c'est à partir du début des dates cibles qu'on va commencer à voir une différence.

Toutefois, non pas sur le plan de la dotation, mais sur le plan de la formation, on voit déjà une différence. De plus en plus d'employés demandent à avoir accès à de la formation. Ils ont compris le message: il faut se préparer pour obtenir des postes bilingues. Ils ont compris que s'ils veulent être sous-ministres ou sous-ministres adjoints dans la fonction publique, il faut qu'ils soient bilingues, et ils veulent commencer plus tôt dans leur carrière. Par conséquent, on voit que les inscriptions à l'École de la fonction publique du Canada, à Formation linguistique Canada, augmentent. Il en est de même des demandes concernant d'autres outils et le secteur privé.

**Le président:** Merci.

Monsieur Godin, c'est à vous.

**M. Yvon Godin:** Bienvenue.

Je veux apporter une clarification. Mon collègue conservateur a utilisé mon exemple à plusieurs reprises. Je voulais simplement lui rappeler que je disais que le francophone pouvait travailler à la pêche parce qu'il avait affaire à des poissons et non à des humains. La différence avec le travail à Ottawa, c'est que les gens qui travaillent dans le secteur public doivent répondre à des personnes. C'est différent. Dans mon cas, les poissons ne parlent pas. Je trouvais donc inacceptable qu'au Nouveau-Brunswick, la personne n'ait pas eu l'emploi qu'elle avait occupé pendant six ans sur un bateau de pêche lorsque son poste est soudain devenu un poste permanent. Cette personne n'avait à parler à personne car elle faisait de la pêche. Il s'agissait d'expériences en mer. Elle n'avait pas à parler avec le grand public.

Je voulais seulement corriger cela. Je ne voudrais pas qu'on croie que je suis en train de me plaindre et que les gens de chez nous se plaignent du bilinguisme. On pourra peut-être me corriger, mais à mon avis, au Nouveau-Brunswick, le nombre de francophones qui travaillent pour la fonction publique et qui ne parlent pas anglais, s'il y en a, doit être très minime.

Pouvez-vous me donner des chiffres indiquant combien de francophones, dans les régions en dehors du Québec, travaillent pour la fonction publique sans être bilingues?

**Mme Diana Monnet:** Je n'ai pas la réponse quant au nombre de personnes, mais je peux vous dire qu'à l'exception du Québec et de la région de la capitale nationale, il y a effectivement très peu de postes qui exigent uniquement la connaissance de la langue française. C'est moins de 1 p. 100. C'est 5 p. 100 partout au pays, mais cela inclut le Québec et la région de la capitale nationale.

**M. Yvon Godin:** Moins de 1 p. 100, cela veut dire qu'il y en a 99 p. 100 de l'autre côté?

**Mme Diana Monnet:** Non.

**M. Yvon Godin:** Il y a 100 dans un pourcentage.

**Mme Diana Monnet:** Il y a 39 p. 100 de postes bilingues, 50 p. 100 de postes « anglais essentiel », si je me rappelle bien, 5 p. 100 de postes « français essentiel », et 6 p. 100 de l'un ou de l'autre, ce n'est pas précisé.

● (1015)

**Mme Michelle Chartrand:** J'imagine que nous pouvons faire la recherche. Vous voulez savoir combien de francophones ne sont pas bilingues à la fonction publique. Cependant, toutes nos données concernent les postes. Nous pouvons effectivement vous dire combien de francophones sont dans des postes bilingues. Nous pourrions vous donner cette information.

**M. Yvon Godin:** Non, je le sais déjà.

**Mme Michelle Chartrand:** Vous avez déjà cette information.

**M. Yvon Godin:** Oui. Vous avez dit que c'était 39 p. 100. Ce que je demande, c'est combien d'unilingues francophones ont des postes dans la fonction publique.

**Mme Michelle Chartrand:** On va vous trouver les chiffres. Mais, pour répondre à votre question, c'est surtout au Québec. Comme vous le dites, au Nouveau-Brunswick, en général, les francophones sont bilingues.

**M. Yvon Godin:** J'aimerais que cette information soit transmise à la greffière.

**Mme Diana Monnet:** Nous allons vous donner un chiffre approximatif. En effet, nous n'avons pas de données concernant le bilinguisme des titulaires de postes unilingues. Nos systèmes captent l'information pour des postes bilingues. Nous pouvons donc faire des suppositions. Une personne peut occuper un poste « français essentiel » et être quand même très bilingue. Cependant, nous ne le verrions pas dans notre système.

**M. Yvon Godin:** Comment ce document peut-il se comparer au Rapport annuel sur les langues officielles que l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique présente au Parlement?

À la page 56 du document, on indique pour l'Ouest et le Nord du Canada qu'il y avait 99 p. 100 d'anglophones et 1 p. 100 de francophones en 1978. En 2004, il y a beaucoup d'amélioration, en l'occurrence 98 p. 100 d'anglophones et 2 p. 100 de francophones. Sur cette carte, par contre, on parle de 3,4 p. 100 de postes bilingues en Colombie-Britannique, 4,2 p. 100 en Alberta, 3,7 p. 100 en Saskatchewan et 7,9 p. 100 au Manitoba. Pour ce qui est des territoires, on indique 5,1 p. 100 et 3,5 p. 100.

**Mme Michelle Chartrand:** Je vais clarifier certains points. Cette carte, que vous avez devant vous et qui présente des données par province, vise à indiquer comment se répartissent nos 165 000 postes et les 39 p. 100 de postes bilingues d'un bout à l'autre du pays.

Ici, il s'agit de la représentation francophone et anglophone. Elle n'est pas divisée par province, comme vous pouvez le voir, mais par région. On a fait un regroupement.

**M. Yvon Godin:** Mais si on additionne tout cela, il n'y a pas un total qui donne 1 p. 100. Comment peut-on arriver à ce pourcentage? Qu'on additionne ou qu'on fasse la moyenne, on obtient au moins 4 ou 5 p. 100.

**Le président:** Puis-je poser une question afin de clarifier ce point? Est-ce que cette carte précise le nombre de postes qui doivent être bilingues ou les postes qui sont comblés par des personnes bilingues?

**Mme Diana Monnet:** Ce sont les postes occupés qui sont bilingues.

**Le président:** Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer ce que vous entendez par « postes occupés bilingues »? Est-ce que ce sont des postes qui doivent être occupés par des personnes bilingues ou qui sont actuellement occupés par des personnes bilingues?

**Mme Diana Monnet:** Ce sont les ministères qui décident que ces postes exigent une connaissance des deux langues officielles. Ils ne sont pas tous occupés par des personnes bilingues. Je crois qu'environ 84 p. 100 des titulaires de ces postes le sont.

**M. Yvon Godin:** Cela ne clarifie pas la question. J'ai ici une carte qui parle de 4, 5 et 7 p. 100 et un document qui parle, pour sa part, de 1 et 2 p. 100. Qu'on additionne ou qu'on fasse la moyenne, le résultat est plus élevé que 2 p. 100.

•(1020)

**Mme Diana Monnet:** De quels 2 p. 100 parlez-vous?

**Mme Michelle Chartrand:** Nous avons regroupé l'Ouest et le Nord du Canada.

**M. Yvon Godin:** Si vous les regroupez et que vous faites la moyenne, vous obtenez plus de 1 p. 100.

**Mme Diana Monnet:** Oui, mais au tableau 12, il s'agit de personnes, alors qu'ici, on parle de postes.

**Mme Michelle Chartrand:** Voilà en quoi consiste la différence: on ne part pas de la même base.

**M. Yvon Godin:** Les postes totalisent 7 p. 100, mais on n'indique pas le pourcentage de personnes. On n'a donc pas le chiffre qui nous indique le nombre de personnes qui occupent ces postes.

**Mme Françoise Boivin:** Ils sont en formation.

**Mme Diana Monnet:** C'est possible.

**M. Yvon Godin:** J'aimerais que vous répondiez à ma question. C'est à moi que vous devez donner la réponse. Il n'appartient pas aux autres parlementaires d'y répondre. Il vous est peut-être facile de me dire que c'est possible, mais vous n'êtes pas venue ici pour me donner ce genre de réponse.

**Mme Diana Monnet:** J'essaie de comprendre si la question concerne les postes ou les personnes.

**M. Yvon Godin:** Pour chaque poste, il y a une personne. Êtes-vous d'accord avec moi?

**Mme Diana Monnet:** Oui, mais...

**M. Yvon Godin:** S'il y a un poste, il doit bien y avoir une personne qui y correspond. Comme je le disais, si je calcule cette moyenne-ci, j'arrive à 5 ou 7 p. 100, alors que pour cette moyenne-là, on parle de 1 p. 100 des personnes qui occupent ces postes. Est-ce à dire qu'il y a des postes que personne n'occupe?

**Mme Michelle Chartrand:** Je pense qu'on ne se comprend pas au sujet de la base sur laquelle sont calculées les données. Je vais tenter de l'expliquer une dernière fois.

**M. Yvon Godin:** Et si ça ne fonctionne pas, on reviendra à la charge.

**Le président:** Ce sera à un autre tour, monsieur Godin.

**M. Yvon Godin:** Je pense que la réponse est importante.

**Mme Michelle Chartrand:** Monsieur Godin, si jamais on ne réussit pas à se comprendre, on va clarifier la question à l'extérieur du comité. Je peux vous assurer que vous obtiendrez alors une réponse claire. Je vais quand même essayer une dernière fois.

Ici, on indique tous les postes de la fonction publique à l'échelle du Canada. Ce qu'on a essayé de faire, c'est de préciser le pourcentage de postes bilingues dans chaque province. Cela représente 39 p. 100, soit 65 000 postes sur 165 000. On indique comment ils sont répartis.

Au tableau 12—et c'est la raison pour laquelle on a de la difficulté à réconcilier les données, mais on va y revenir—, on a essayé de représenter les francophones et les anglophones qui se sont identifiés comme tels, répartis par région. Marier les deux est presque impossible.

**M. Yvon Godin:** J'y reviendrai à la prochaine question.

**Le président:** Oui, bien sûr, avec plaisir.

**M. Yvon Godin:** Merci.

**Le président:** Monsieur Godbout.

**M. Marc Godbout:** Bienvenue, madame Chartrand. Je suis très heureux de faire votre connaissance.

Si vous n'avez pas d'objections, j'aimerais qu'on fasse un déblayage, parce que je dois vous avouer que j'ai un peu de mal à comprendre. Nous avons rencontré Mme Barrados, de la Commission de la fonction publique. Elle nous a dit que ce n'était pas sa responsabilité de désigner les postes bilingues, mais que c'était la vôtre. Je viens d'entendre que ce sont les ministères qui déterminent si les postes seront bilingues ou non. J'en perds mon latin.

Va-t-il falloir faire venir tous les ministères pour savoir comment se fait le processus et qui décide si un poste est bilingue ou non?

Je sais qu'il y a des décrets. Je vais prendre un exemple qui suscite mon inquiétude depuis un certain temps. Prenons la GRC, par exemple. Et je ne pense pas être hors sujet, monsieur Desrochers, parce qu'il s'agit de la Commission de la fonction publique.

**M. Odina Desrochers:** Si vous n'êtes pas capable de prendre de blague...

**Le président:** Moi, je les accepte.

**M. Marc Godbout:** Je veux juste m'en assurer.

**M. Odina Desrochers:** Je ne veux pas tomber dans votre stratégie. Si vous êtes comme cela, vous allez trouver le temps long, monsieur Godbout.

**M. Marc Godbout:** On va s'amuser ensemble.

**Le président:** À l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Marc Godbout:** Qui détermine effectivement si un poste sera bilingue ou non?

**Mme Michelle Chartrand:** Ce sont les ministères et les gestionnaires qui établissent les critères. Quand il y a une dotation de poste, le gestionnaire doit déterminer si le poste est bilingue ou non. Pourquoi ce poste doit-il être bilingue? Par exemple, c'est un poste qui nécessite le service au public ou la supervision d'employés bilingues. Dans ce cas-ci, il faut que le titulaire du poste soit capable de communiquer avec ses employés. De même, si le poste implique des communications à l'interne avec des régions bilingues ou si le poste implique des communications avec l'extérieur de la fonction publique, il faut être bilingue.

Nous établissons les critères, mais chaque ministère, Pêches et océans ou autres, décide si le poste sera bilingue ou non.

• (1025)

**M. Marc Godbout:** Si un ministère a moins de 10 p. 100 de postes bilingues, qui va intervenir auprès de ce ministère? Est-ce le Conseil du Trésor? Est-ce la Commission de la fonction publique? Est-ce votre agence? Qui vérifie qu'il y a environ 40 p. 100 de postes bilingues?

**Mme Michelle Chartrand:** Nous avons une fonction de monitoring et de vérification. C'est à ce moment-là que nous intervenons.

Nous donnons tous les jours beaucoup de conseils aux ministères qui auraient des doutes sur le caractère bilingue d'un poste. Nous faisons des vérifications régulières. C'est notre travail.

Nous établissons les critères, nous venons en aide aux ministères dans leur travail d'identification des postes, nous faisons des vérifications et nous rendons compte au Parlement. Mais la décision finale appartient au ministère.

Mme Barrados vous a dit que c'était nous, et j'ai eu une conversation avec elle à ce sujet, car j'ai lu sa présentation. Ce n'est pas nous qui décidons en la matière. Nous établissons le cadre, nous faisons le suivi, nous poussons à la roue et nous rendons compte au Parlement.

**M. Marc Godbout:** Si un ministère ne respecte pas la Loi sur les langues officielles, qui va lui dire de s'y conformer?

**Mme Michelle Chartrand:** Nous pouvons le faire. La commissaire aux langues officielles peut le faire aussi.

**M. Marc Godbout:** La commissaire peut le rendre public, mais quelqu'un, à un moment donné, doit avoir l'autorité pour agir. La commissaire identifie les problèmes, mais elle ne peut pas les corriger.

Vous avez parlé de dotations impératives et non impératives. Le non-impératif est une politique d'exception, si je comprends bien. Dans certains ministères, il semble que l'exception devienne la règle. Est-ce que c'est à vous d'y faire le ménage, ou à Mme Barrados?

**Mme Michelle Chartrand:** C'est à nous de donner le ton. J'ai bien dit que la dotation impérative doit devenir la norme. C'est à nous de faire les communications, d'inciter les ministères, de faire le monitoring et de les vérifier.

**Le président:** Monsieur Godbout, je dois m'excuser. Ce n'était pas 30 secondes, mais bien 2 minutes, parce que nous en sommes encore au premier tour. Vous aviez donc 7 minutes; il vous reste 1 minute et 30 secondes.

**M. Marc Godbout:** Merci.

Deux de vos affirmations suscitent mon inquiétude. Vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait rebâtir la fonction bilingue, ce qui veut dire qu'il y a un problème dans la fonction publique pour faire respecter la fonction bilingue.

Vous avez dit aussi qu'il fallait opérer un changement culturel. Il me semble que, 30 ans après, ce changement devrait avoir eu lieu. Vous exprimez donc des inquiétudes. Cela me rassure de voir que le problème a été constaté. Quelle est l'ampleur du problème?

**Mme Michelle Chartrand:** Exactement, j'ai dit qu'il fallait rebâtir la fonction de monitoring et de vérification à l'agence.

Il faut opérer un changement culturel au sein de la fonction publique. Après 34 ans d'existence du programme des langues officielles, il y a des constats à faire et il y a des choses à améliorer.

Un constat est qu'on glissait facilement vers la dotation impérative. C'est pourquoi nos politiques font de la dotation impérative la norme. Que cela devienne obligatoire pour les EX, cela ne s'est pas décidé du jour au lendemain: on en parle depuis 15 ans. On leur a annoncé cela il y a 15 ans, et on leur avait donné 5 ans. Il s'agit de personnes qui vivent à l'intérieur d'une organisation. Nous avons besoin de la dotation non impérative, afin de donner l'accès aux postes à des personnes qui sont à l'extérieur de la fonction publique et qui ne maîtrisent pas la deuxième langue.

Tout le système de formation linguistique a vieilli et a besoin d'être modernisé. Il est désuet. Ce qui correspondait aux besoins il y a 30 ans doit être modernisé. Il faut des outils beaucoup plus modernes, beaucoup plus accessibles, non seulement aux résidents d'Ottawa, mais également aux personnes qui vivent en région. Il faut qu'ils soient accessibles aussi sur ordinateur.

Il faut également se soucier d'une nouvelle population: les groupes d'équité en matière d'emploi, notamment les minorités visibles, qui ont besoin de formation linguistique beaucoup plus tôt dans leur carrière. Ces derniers se sont plaints, à juste titre, dans le sondage des employés de la fonction publique, du fait qu'ils n'ont pas accès à la formation linguistique.

Par conséquent, il faudra surtout mettre l'accent sur la formation linguistique, pas seulement pour obtenir un concours, pas seulement quand on se présente à un concours, mais il faudra que cela en fasse partie.

S'il y a un changement culturel profond à faire, c'est de faire des langues officielles une préoccupation qui commence tôt dans la carrière d'un fonctionnaire, et pas seulement au moment d'une promotion.

• (1030)

**Le président:** Merci, madame Chartrand. Je dois vous interrompre, car nous avons peu de temps pour un deuxième tour.

Monsieur Poilievre.

**M. Pierre Poilievre:** Merci.

Je représente un comté qui est majoritairement anglophone et je souhaite connaître l'opinion des régions francophones. Avez-vous fait des recherches pour savoir si les francophones sont satisfaits des services qu'ils reçoivent du gouvernement fédéral? En général, sont-ils satisfaits, ou éprouvent-ils encore des difficultés à obtenir des services dans leur langue maternelle?

**Mme Michelle Chartrand:** La fonction publique a 12 000 points de service à travers le Canada, dont 30 p. 100 offrent des services bilingues.

Le niveau de satisfaction est-il parfait? Probablement pas. D'ailleurs, nous sommes en train de revoir ces points de service bilingues. Nous avons reçu les dernières données d'un recensement, selon lesquelles la population à demande importante a changé. D'après ces données, il y a des points de service qui disparaîtront, environ 90. D'un autre côté, il faut en créer 190, afin de répondre à la demande de la population minoritaire à travers le Canada. Si nous sommes obligés d'en créer 190, cela prouve qu'il y a un besoin et que le niveau de satisfaction actuel n'est pas parfait.

Je ne sais pas si Diana veut ajouter quelque chose.

**Mme Diana Monnet:** J'aimerais ajouter qu'un comité où étaient représentés le Bureau de la commissaire et les communautés, qui y comptaient plusieurs représentants, a été mis sur pied dans le but d'assurer la mise en oeuvre du règlement et de connaître les ajustements qu'il fallait faire après le recensement de 2001. Nous nous sommes réunis cinq ou six fois et la discussion portait très souvent sur le fait que le problème ne provient pas toujours de la désignation des postes, mais plutôt de la capacité de bien servir le public. En d'autres mots, un poste peut être désigné bilingue, ce qui correspond aux attentes de la communauté, mais la qualité du service peut laisser à désirer, parce qu'on s'attend à un service de qualité égale.

Je ne pourrais donc pas vous répondre. Nous n'avons pas fait de sondage systématique à travers le pays. Toutefois, nous entendons dire que les communautés ne sont pas encore satisfaites. Nous travaillons à les satisfaire et nous tâchons de consolider et d'améliorer la formation et le maintien des acquis. Nous voulons profiter de la bonne volonté des fonctionnaires en ce qui a trait aux services aux Canadiens, parce qu'un autre sondage nous a indiqué que cette bonne volonté existait.

**M. Pierre Poilievre:** Je pense qu'il devrait y avoir des sondages ou des recherches plus spécifiques sur ce que pensent les groupes minoritaires, ou des groupes en général partout au Canada. Trouvent-ils que les services qu'ils reçoivent sont adéquats? Les entreprises font régulièrement des sondages ou se servent d'autres méthodes pour améliorer leur connaissance du marché qu'elles servent. Je pense que le gouvernement devrait faire la même chose.

Le défi de ce comité devrait être de s'assurer que les Canadiens reçoivent les services dont ils ont besoin. Malheureusement, on ne peut pas dire si c'est le cas parce qu'on n'a pas assez d'information sur ce sujet. Cette information existe peut-être quelque part. Pouvez-vous nous aider à la trouver? Par exemple, les gens du Saguenay sont-ils satisfaits après avoir appelé au gouvernement? Reçoivent-ils une réponse acceptable dans leur langue maternelle? C'est la question à laquelle j'aimerais obtenir une réponse. Vous pouvez peut-être m'expliquer comment je peux trouver cette information.

• (1035)

**Mme Diana Monnet:** Je ne peux pas vous fournir d'information précise là-dessus car il n'y a pas de sondage systématique. Cependant, je peux vous assurer que nous restons en contact étroit avec les communautés par le biais de certains comités où certains de leurs représentants siègent avec nous. Le Plan d'action pour les langues officielles met l'accent sur les contacts et la consultation des communautés. Nous, de l'agence, les voyons très souvent. On entend parler de ce qui ne va pas, mais pas de façon systématique. Si on veut obtenir un autre son de cloche, nous nous adressons aux communautés et leur posons des questions. Nous savons que le service n'est pas aussi bon qu'il devrait l'être partout au pays. Il nous reste du travail à faire.

**Le président:** Merci.

[Traduction]

Merci, monsieur Poilievre.

[Français]

Monsieur D'Amours, c'est à vous.

**M. Jean-Claude D'Amours:** Merci, monsieur le président.

J'ai deux questions à vous poser. D'après ce que je comprends, la première est de votre ressort. Je vais donc vous l'adresser. Je suis du Nouveau-Brunswick, et il y a là une situation particulière que je trouve un peu difficile à comprendre. On veut améliorer l'état du

bilinguisme et, dans ce sens-là, on veut aussi s'assurer d'avoir un bassin d'employés potentiels.

Je demeure dans le nord de la province. Or, la majorité des emplois de la fonction publique est concentrée dans le sud-est de la province, en grande partie à Moncton. Ce n'est pas que je veuille voir mes citoyens quitter ma région, mais il faut accepter qu'ils profitent d'occasions qui se présentent ailleurs. Cependant, parce qu'ils ne demeurent pas à une distance donnée en termes de kilomètres, ils n'ont pas accès à ces emplois. Il y a 400 km entre Edmundston et Moncton; pour ce qui est de Restigouche, on parle d'environ 300 km. Cette situation particulière, j'aurais tendance à la qualifier de discriminatoire. Je ne comprends pas pourquoi on applique ce genre de système. Je me suis dit que si la personne obtenait l'emploi, elle déménagerait: c'est sa responsabilité. Pourtant, ce n'est pas le message que je perçois. C'est ma première question.

Ma deuxième question est aussi très importante. La Presse Canadienne a publié un article qui portait sur la formation des effectifs fédéraux. La formation, c'est bien beau et bien important, mais on ne leur donne pas les outils permettant de maintenir ce qu'ils ont acquis par le biais de cette formation. D'après cet article, si un citoyen appelle et s'exprime dans une langue précise, le fonctionnaire fédéral peut alors pratiquer ce qu'il a appris. Est-ce que vous prévoyez faire en sorte que ces employés fédéraux soient en mesure de communiquer à l'intérieur de leur environnement de travail? Est-ce que des mesures sont en place à cet égard? On peut commencer par la première question.

**Mme Michelle Chartrand:** La première question, qui est tout à fait pertinente, touche les zones de concours. En fin de compte, vous me demandez comment il se fait que les gens de votre circonscription, parce qu'ils n'ont pas le code postal requis et, par conséquent, ne font pas partie de la bonne zone de concours, ne peuvent pas avoir accès à un emploi du fédéral à Moncton. La réponse n'est pas simple. Je pourrais m'en laver les mains en disant que c'est la responsabilité de Maria, ce qui est le cas. Elle est chargée d'examiner toute la question qui traite des zones de concours.

Vous savez sans doute qu'à l'heure actuelle, les parlementaires font beaucoup de pressions pour qu'il y ait une zone nationale de concours. De cette façon, peu importe où se trouverait le poste, il serait ouvert partout au Canada. Maria travaille présentement à ce dossier. Pour les EX, il y a déjà une zone nationale, mais pour les autres, comme vous le savez, le processus est en cours. Je ne veux pas dire que cette nouvelle mesure va être mise en oeuvre demain matin. C'est une procédure complexe qui est en outre reliée à certains aspects du recrutement électronique qui ne sont pas encore au point. Je parle ici pour Maria. Il va donc falloir que celle-ci revienne vous parler de cette question.

Pour établir une zone nationale permettant à tout le monde de poser sa candidature à tous les postes au Canada, il faut de très bons outils.

• (1040)

**M. Jean-Claude D'Amours:** On va peut-être manquer de temps pour ma deuxième question, mais j'aimerais aborder un sujet. Je me demande pourquoi les achats publics se font à l'échelle du pays tout entier sans que cela ne cause de problème, alors que dans le cas présent, où on parle de ressources humaines et d'accès à des emplois pour des individus qui sont aussi compétents que d'autres, il y a un obstacle dû au fait qu'ils n'habitent pas dans la bonne région.

Je comprends que cette question puisse être la responsabilité de quelqu'un d'autre. Il reste qu'en matière de langues officielles, il faut quand même donner la chance à ces gens-là.

**Mme Michelle Chartrand:** Je suis tout à fait d'accord avec vous, et c'est la raison pour laquelle nous prenons cette question au sérieux. Je vous ai dit plus tôt qu'il s'agissait là d'une responsabilité de Maria, mais ce n'est pas une question dont nous nous détachons. Comme vous l'avez si bien dit, il y a un lien entre la zone nationale de concours et le niveau de bilinguisme qui prévaut dans la fonction publique. Nous travaillons à cela présentement. Vous allez nous revoir, étant donné que nous sommes régulièrement appelés à comparaître devant les parlementaires dans le but de préciser concrètement les progrès que nous faisons. Nous avons déjà réussi ce type d'initiative auprès des EX. Le prochain groupe ciblé comporte tous les professionnels.

Je vais vous faire part d'une opinion personnelle. Prenons l'exemple de la catégorie du soutien administratif et supposons qu'un poste de CR-4 à l'Île-du-Prince-Édouard soit ouvert à l'échelle du Canada. Il faudrait alors tenir des entrevues, peut-être payer les déplacements et le déménagement, et ainsi de suite. Cela pourrait s'avérer extrêmement coûteux.

Or, il est possible que, d'une province à l'autre, on veuille garder une partie de ces postes à des fins de développement local. Il y a un genre d'équilibre à maintenir entre le fait d'ouvrir le plus grand nombre possible de postes de cadres, de professionnels et de techniciens et celui de conserver certains postes.

**Le président:** Monsieur Desrochers.

**M. Odina Desrochers:** Merci, monsieur le président.

Madame Chartrand, quel est le pourcentage de postes bilingues?

**Mme Michelle Chartrand:** Trente-neuf pour cent.

**M. Odina Desrochers:** Dans le cas d'un poste bilingue, à l'intérieur d'un ministère, la personne dispose de deux ans pour suivre une formation linguistique pour devenir bilingue.

Une fois que cette personne unilingue devient bilingue sur papier, après avoir réussi des tests, est-ce qu'il y a un suivi pour s'assurer que cette personne offre véritablement des services bilingues?

D'après ce que j'ai entendu, une fois qu'un fonctionnaire a en main le document en question, il peut dire à son employeur qu'il est bilingue, parce qu'il a le certificat et parce qu'il a réussi aux examens. Cependant, il m'est arrivé de m'adresser à un fonctionnaire et de réaliser, au bout de deux ou trois minutes, que la personne ne pouvait pas offrir un service en français.

Je partage l'opinion de mon collègue, qui disait que c'est une très bonne idée de faire de la formation. Cependant, il faut ensuite s'assurer que les services sont offerts dans les deux langues. Est-ce qu'il y a un suivi à cet égard? De quelle façon pouvez-vous intervenir pour vérifier que ces postes bilingues offrent véritablement des services dans les deux langues?

**Mme Michelle Chartrand:** Je demanderai à Diana de répondre à la deuxième partie de la question.

Le défi, après 35 ans de mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles, c'est justement le maintien de l'acquis. Comment les personnes conservent-elles leurs acquis, et utilisent-elles dans leur milieu de travail la langue qu'elles viennent d'apprendre?

On mentionne dans le rapport que l'on se rend compte que les anglophones—je fais allusion aux anglophones parce qu'ils sont plus nombreux à recevoir de la formation linguistique—qui retournent dans leur milieu de travail maintiennent leur niveau beaucoup plus

facilement s'il y a des francophones autour d'eux. S'ils se retrouvent dans un climat de confiance au travail, ils maintiennent leur niveau beaucoup plus facilement. S'il n'y a pas de francophones autour d'eux, c'est plus difficile.

M. Godbout a posé une question concernant les changements culturels. Effectivement, un des changements importants, c'est le maintien des acquis. S'il n'y a pas de francophones dans le milieu de travail, existe-t-il des outils électroniques qui permettraient à un employé, même seul devant son ordinateur, de conserver ses acquis? Il y a beaucoup de moyens. Cependant, il faut une volonté. Il y a les journaux, il y a aussi les groupes minoritaires en région qui pourraient contribuer au maintien de l'acquis.

Je vais laisser Diana répondre à la partie de la question qui touche au suivi systématique.

• (1045)

**Mme Diana Monnet:** D'abord, nous récoltons nos informations à partir de plusieurs sources. Cependant, nous n'avons pas les moyens pour faire une vérification et un suivi détaillés tous les ans.

Voici les différents mécanismes dont on se sert pour le suivi. À l'intérieur de chaque ministère, il y a un directeur des langues officielles, il y a un champion qui nous aide à faire le suivi et qui veille à ce que tout se passe comme il se doit. Les communautés nous donnent régulièrement leur son de cloche pour nous faire part des problèmes rencontrés. Nous intervenons également lorsque les problèmes d'un ministère sont portés à notre attention.

La commissaire aux langues officielles fait des vérifications également.

**M. Odina Desrochers:** Quel pouvoir avez-vous réellement?

Vous faites des consultations, vous faites des rapports, les postes sont bilingues. Si vous constatez qu'une personne, officiellement reconnue bilingue à la suite de ses examens, donne un service unilingue, quel recours avez-vous pour la forcer à respecter sa définition de tâches et à donner des services bilingues?

**Mme Diana Monnet:** Nous n'avons aucun pouvoir direct. Cependant, le gestionnaire de cette personne a un pouvoir. Il est donc responsable des services offerts par ses employés. On parle donc au superviseur de la personne, qui doit intervenir à cet égard.

De plus en plus, dans nos politiques, il y a des mesures qui vont nous aider à faire le suivi. Il nous sera possible d'avoir accès à plus d'informations. Il y a aussi toute une série de vérifications internes effectuées par les ministères. Nous les aidons à intégrer un volet langues officielles pour le service au public, ceci afin de vérifier que les services sont offerts dans les deux langues. Nous essayons donc, avec toutes ces sources d'informations, d'avoir un portrait global de la situation.

**Le président:** Merci, monsieur Desrochers. C'est tout le temps dont nous disposons, malheureusement, malgré le fait que vos questions soient de grande qualité.

[Traduction]

Nous passons à la dernière intervention. Monsieur Godin.

[Français]

**M. Yvon Godin:** Merci, monsieur le président.

Je reviens à mes chiffres.

**Mme Michelle Chartrand:** J'espère que nous serons en mesure de vous aider, monsieur Godin.

**M. Yvon Godin:** Je vais aussi essayer de vous aider.

• (1050)

**Mme Michelle Chartrand:** Merci.

**M. Yvon Godin:** Je pense avoir compris.

**Mme Michelle Chartrand:** Alors, allez-y.

**M. Yvon Godin:** Voyons si j'ai compris.

Ce tableau indique le pourcentage de postes bilingues dans l'Ouest et dans le Nord. Toutefois, selon cet autre tableau, il y a seulement 1 p. 100 de francophones—qui font partie du pourcentage de 4,5 p. 100—, ce qui veut dire qu'il y a 99 p. 100 d'anglophones. Il y a à peu près 4 p. 100 d'anglophones qui sont bilingues et qui occupent des emplois bilingues.

**Mme Michelle Chartrand:** C'est bien ce que j'ai dit.

**M. Yvon Godin:** Mon collègue, un peu plus tôt, a dit quelque chose qui revenait à demander pourquoi on ne donnait pas plus d'emplois à des anglophones. Si on en donnait davantage, les francophones n'en auraient plus du tout puisque, en réalité, il y a seulement 1 p. 100 de vrais francophones—c'est-à-dire des gens dont c'est la langue maternelle—dans ces régions qui occupent des emplois bilingues. L'autre pourcentage porte sur les anglophones. En Alberta, par exemple, 4,2 p. 100 des postes sont bilingues. La demande pour les emplois bilingues est vraiment minime.

**Mme Michelle Chartrand:** C'est exact.

**M. Yvon Godin:** En Ontario, ce pourcentage est 10,2 p. 100. Il y a près d'un million de personnes qui sont francophones en Ontario. Malgré cela, 90 p. 100 des anglophones ont accès à des postes.

**Mme Michelle Chartrand:** C'est exact.

**M. Yvon Godin:** Ils n'ont pas à se plaindre, à mon avis. Cela veut donc dire que j'ai bien compris.

**Mme Michelle Chartrand:** C'est bien cela.

**M. Yvon Godin:** Vous avez parlé de candidatures à des postes et d'une zone nationale. Je ne suis pas d'accord avec la tangente qu'on a prise, et je vous expliquerai pourquoi aussi.

En ce qui a trait aux postes qui sont affichés à l'échelle nationale, qui exerce des pressions pour qu'un poste soit annoncé à l'échelle nationale?

**Mme Michelle Chartrand:** Qui exerce les plus grandes pressions?

**M. Yvon Godin:** C'est bien ce que je vous ai demandé.

**Mme Michelle Chartrand:** Ce sont les parlementaires.

**M. Yvon Godin:** Cette pression vient surtout des parlementaires!

**Mme Michelle Chartrand:** Les parlementaires font des pressions pour que les zones de sélection deviennent des zones nationales.

**M. Yvon Godin:** Si je me souviens bien, la plainte des parlementaires n'avait rien à voir avec le fait qu'une personne du Nouveau-Brunswick puisse vouloir soumettre sa candidature à un poste en Alberta ou en Saskatchewan. Cela n'avait rien à voir avec le fait que les gens doivent soumettre leur candidature chez eux. Ce parlementaires étaient d'avis que, puisque la capitale nationale appartient à tout les Canadiens, les gens devraient pouvoir soumettre leur candidature sans être obligés de louer un appartement à Ottawa, parce que cela ne fonctionne pas si on loue une chambre d'hôtel.

Telle est la réalité. En effet, si on part du Nouveau-Brunswick et qu'on vienne à Ottawa pour solliciter un emploi sans y avoir d'adresse, on ne peut pas obtenir cet emploi.

Je ne pense pas que les politiciens se soient jamais plaint—et qu'on me corrige si je me trompe—du fait qu'on ne pouvait pas avoir d'emploi en Alberta. Tel n'était pas le problème. On dit que la capitale nationale appartient à tous les Canadiens. C'est la capitale nationale. Le tronc d'arbre part de là.

Cela est-il conforme à la réalité des choses?

**Mme Michelle Chartrand:** Monsieur Godin, vous décrivez exactement la réalité. Nous n'avions pas eu le temps de terminer. C'est pourtant bien cela.

Il faut maintenir des emplois locaux et conserver un équilibre. Nous avons été interrompus au moment où nous allions conclure.

Par contre, n'importe qui au Canada devrait pouvoir postuler pour un poste d'économiste, d'avocat, de biologiste ou de technicien dans la région de la capitale nationale et ne devrait pas avoir à y habiter au préalable.

Nous comprenons tout à fait ce que vous voulez dire.

**M. Yvon Godin:** Je veux corriger cela. On n'a pas demandé qu'il y ait une zone nationale. Je fais partie de ce groupe de parlementaires qui se sont sentis insultés par le fait que quelqu'un d'ailleurs ne puisse poser sa candidature à un poste à Ottawa. Ottawa représente tout le Canada, et on ne peut y poser sa candidature!

**Mme Michelle Chartrand:** Je vous comprends.

**M. Yvon Godin:** Ottawa n'appartient pas seulement à l'Ontario. C'est vrai que cette ville se trouve en Ontario; j'en suis heureux pour les Ontariens. Toutefois, Ottawa représente tous les Canadiens et les Canadiennes. Les parlementaires se sont plaint. Ils se demandent pourquoi les payeurs de taxes du Canada ne peuvent pas venir travailler dans la capitale pour fournir des services aux Canadiens et aux Canadiennes. On ne demande pas qu'il y ait une zone nationale, mais bien qu'on puisse soumettre sa candidature à Ottawa.

**Mme Michelle Chartrand:** Je suis très contente de vous entendre dire cela. Ce n'est pas la première fois que j'entends ces propos.

Monsieur Godin, il est évident que j'aurai une conversation avec Mme Barrados après la réunion d'aujourd'hui. Je suis certaine qu'elle lira les « bleus ». Quoi qu'il en soit, je suis très contente que vous en parliez et je comprends très bien ce que vous voulez dire.

**M. Yvon Godin:** Je ne veux pas parler pour les autres députés, mais cela vaudrait peut-être la peine que vous les entendiez aussi. Cependant, je pense que j'ai raison. On ne s'attendait même pas à ce que les gens d'Ottawa doivent pouvoir aller dans les régions, à moins qu'il ne s'agisse de personnes ayant été obligées de quitter leur région pour obtenir un emploi à Ottawa. Dans ce cas, s'il y avait une ouverture dans leur région, ils pouvaient y retourner. C'était cela: la région avec Ottawa, et Ottawa avec la région.

**Le président:** Merci, monsieur Godin. Je vous remercie de votre intervention.

**L'hon. Raymond Simard:** Monsieur le président, je demande le consentement de mes collègues afin de poser une question. Je sais qu'il n'y a pas de troisième tour, mais je n'ai pas eu l'occasion de poser cette question, vu que nous avons manqué de temps. Êtes-vous d'accord pour que je pose ma question?

**Le président:** Est-ce qu'il y a consentement? Oui.

**L'hon. Raymond Simard:** Merci beaucoup.

J'aimerais revenir sur la question des mes collègues M. D'Amours et M. Desrochers. Je ne pense pas qu'on y ait répondu. C'est au sujet de l'environnement de travail. On forme des gens pour connaître les deux langues, mais que faites-vous, dans les faits, pour vous assurer que l'environnement de travail permette de travailler dans la langue de son choix?

Il serait intéressant d'aller voir dans les ministères à quelle fréquence la langue de travail est le français. C'est ce que j'aimerais savoir. Au Manitoba, nous avons développé des centres de services bilingues où la langue de travail est le français. C'est unique au pays, je pense.

C'est bien beau de former des gens, mais s'ils ne pratiquent pas leur langue seconde, ils la perdent. Ensuite, on doit les former encore une fois, cinq ou six ans plus tard, à un coût énorme. Pourriez-vous répondre à cela, s'il vous plaît?

● (1055)

**Mme Michelle Chartrand:** Diana vous donnera plus de détails. Cependant, dans le rapport annuel, on a donné beaucoup d'exemples, car on sert de *broker* des meilleures pratiques dans la fonction publique. On a donné beaucoup d'exemples d'organisations qui avaient fait des efforts pour améliorer la langue de travail. Elles ont créé des outils, des documents, dont ceux disponibles sur les sites web, et elles tiennent des réunions bilingues. On a des exemples de réussites.

Cependant, je ne peux pas vous dire qu'il en va de même dans l'ensemble de la fonction publique. Je vais vous citer l'un des exemples dans le rapport annuel qui m'a beaucoup impressionnée. Il s'agit de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui évalue annuellement les compétences linguistiques de chaque gestionnaire occupant un poste bilingue en collaboration avec son superviseur, qui doit être bilingue. De plus, elle évalue comment il a utilisé la langue seconde. Il s'agit d'un incitatif.

Plus les langues officielles deviendront partie intégrante de la gestion des ressources humaines, plus on verra de résultats. Que ce soit au moment de faire l'évaluation de rendement ou quand on donne une prime au rendement, il faut que les compétences

linguistiques comptent autant que d'avoir fait un très bon travail en comptabilité ou en sciences.

S'il y a eu un manquement au cours des 30 dernières années, c'est que les compétences linguistiques sont toujours venues après, à part. Je ne réponds pas complètement à votre question, mais je vous donne...

**L'hon. Raymond Simard:** Je voulais que vous compreniez qu'il est important, dans le milieu de travail, qu'on ait le réflexe, l'instinct de faire les choses en français aussi. Je suis sûr que le premier réflexe est de les faire en anglais.

En ce qui concerne les réunions, il suffirait d'y aller en secret pour se rendre compte qu'elles ne se tiennent pas souvent en français. C'est un problème, et je pense que vous avez un rôle à jouer dans ce sens.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Simard.

Madame Chartrand, madame Monnet, merci beaucoup d'avoir pris le temps de vous déplacer et de venir nous rencontrer. Merci aussi d'avoir répondu à chaque question. La séance a été fort intéressante.

Merci à tous les membres du comité pour leur participation. Avant de quitter, j'aimerais simplement vous rappeler que la prochaine réunion aura lieu mardi prochain. Il s'agira d'une réunion très importante. Je vous demande de vous préparer en conséquence. En effet, lors de cette réunion à huis clos, nous donnerons des directives à notre chercheur-analyste pour la préparation d'un rapport sur la direction du bilinguisme dans la fonction publique ou sur le Plan d'action pour les langues officielles, l'un ou l'autre.

J'ai donc besoin que vous me donniez vos idées de même que des précisions sur des orientations plus spécifiques. Ensuite, Marion pourra préparer une ébauche de rapport qui nous sera soumise par la suite.

Il est peu probable que nous siégions jeudi, donc la réunion de mardi sera peut-être la dernière.

Encore une fois, merci beaucoup à tous et à très bientôt.

La séance est levée.

---





**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**